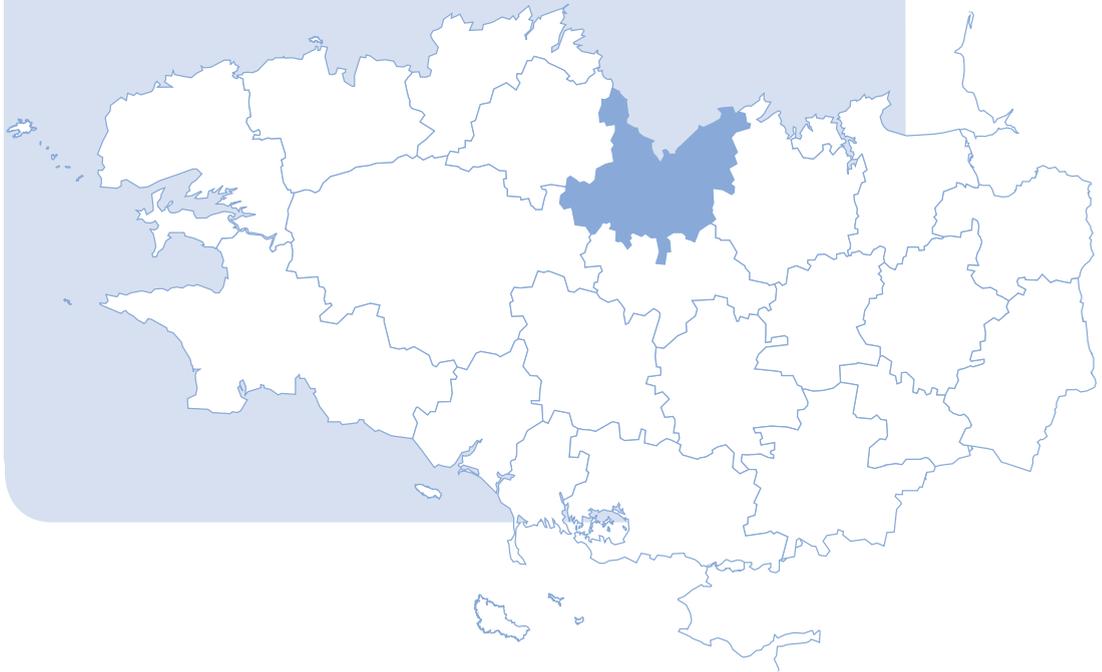


Contrat de pays du Pays de Saint-Brieuc

2006 - 2012



Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 05-TERR/1 du Conseil régional en date des 15 et 16 décembre 2005, validant notamment les orientations de la nouvelle politique territoriale, la méthode de contractualisation, ainsi que les dotations par pays proposées,

Vu la délibération n° 06-BUDG/1 du Conseil régional en date des 9, 10 et 11 février 2006 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération n° 06-TERR/1 du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 juin 2006, autorisant le Président du Conseil régional à signer le présent contrat,

Vu la délibération n° 06-2006/01 du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc, en date du 2 juin 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 379-2006 de la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, en date du 29 juin 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes Lamballe Communauté, en date du 20 juin 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes Centre Armor Puissance 4, en date du 16 juin 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes Côte de Penthièvre, en date du 19 juin 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération n° 76-2006 de la Communauté de communes du Pays de Moncontour de Bretagne, en date du 10 juillet 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Quintin, en date du 6 juillet 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Vu la délibération n° 76-2006 de la Communauté de communes du Sud Goëlo, en date du 6 juillet 2006, approuvant le présent contrat et autorisant le Président à signer celui-ci.

Dans le cadre mentionné ci-dessus, il est convenu le présent contrat, pour la période 2006-2012, entre :

La Région Bretagne, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN,

et

Le Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, représenté par son Président Loïc Cauret,

La Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc, représentée par son Président, Monsieur Christian NICOLAS,

La Communauté de communes Lamballe Communauté, représentée par son Président, Monsieur Loïc CAURET,

La Communauté de communes Centre Armor Puissance 4, représentée par son Président, Monsieur Pascal ALLO,

La Communauté de communes Côte de Penthièvre, représentée par son Président, Monsieur Patrick BOULLET,

La Communauté de communes du Pays de Moncontour de Bretagne, représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques BIZIEN,

La Communauté de communes du Pays de Quintin, représentée par son Président, Monsieur Gilbert BANNIER,

La Communauté de communes Sud Goëlo, représentée par son Président, Monsieur Éric DAHLQUIST,

Fait à Saint-Brieuc, en 12 exemplaires originaux, le 11 décembre 2006

Jean-Yves LE DRIAN
Président du Conseil régional de Bretagne

Loïc CAURET
Président du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc

Christian NICOLAS
Président de la Communauté
d'agglomération de Saint-Brieuc

Loïc CAURET
Président de la Communauté de
communes Lamballe Communauté

Pascal ALLO
Président de la Communauté de
communes Centre Armor
Puissance 4

Patrick BOULLET
Président de la Communauté de
communes Côte de Penthièvre

Jean-Jacques BIZIEN
Président de la Communauté de
communes du Pays de Moncontour
de Bretagne

Gilbert BANNIER
Président de la Communauté de
communes du pays de Quintin

Éric DAHLQUIST
Président de la Communauté de
communes Sud Goëlo

Préambule

Parce que le développement de la Bretagne et celui de ses territoires sont intimement liés, le Contrat de pays doit permettre la rencontre des vocations spécifiques de chaque pays et du projet régional exprimé dans le document « Pour une vision ambitieuse, stratégique et partagée » rédigé à l'occasion des premières Assises des territoires en 2004 et décliné à présent en 10 grands chantiers fédérateurs.

Un projet régional

Lors des Assises régionales des territoires organisées en 2004 et en 2005, la Région a proposé aux élus, aux acteurs socioprofessionnels et, plus largement, à tous les habitants, un « nouveau Contrat pour la Bretagne ». Le document élaboré à cette occasion, intitulé « Pour une vision stratégique, ambitieuse et partagée de la Bretagne », définit la démarche choisie par la Région pour assurer le progrès et le développement de la Bretagne dans les incertitudes actuelles du contexte mondial.

Le projet régional tel que présenté dans ce cadre est fondé sur trois grandes lignes :

- L'identification des défis auxquels la Bretagne doit faire face, qu'ils relèvent de réalités nationales, internationales ou soient spécifiquement bretons ;
- L'affirmation des atouts sur lesquels la Bretagne doit s'appuyer, avec l'affirmation partagée d'une confiance en l'avenir de la région qui doit s'exprimer par le volontarisme de l'action ;
- La culture de valeurs communes, solidarité, égalité des chances, prise en compte des intérêts des générations futures, responsabilité collective et individuelle, ouverture au monde et fraternité, sans lesquelles il ne peut y avoir de projet collectif fort.

L'expression du projet régional repose sur quatre ambitions :

- Positionner la Bretagne parmi les grandes régions en Europe ;
- Trouver les voies d'un nouveau développement économique en donnant la priorité à la haute qualité et en développant les savoirs et les compétences des hommes et des femmes ;
- Donner toutes leurs chances aux territoires de Bretagne ;
- Inventer un modèle de développement solidaire et de qualité.

La méthode retenue pour mettre en œuvre cette méthode repose sur :

- L'affirmation de l'importance de la prospective, de la connaissance et de l'évaluation dans les processus de décision ;
- La priorité donnée à la concertation et à la participation pour assurer une bonne « gouvernance locale ».

La stratégie régionale se décline aujourd'hui en 10 grands « chantiers fédérateurs » :

1. Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines ;
2. Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social ;
3. Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement ;
4. Pour une exemplarité des démarches environnementales ;
5. Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au monde ;
6. Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne ;

7. Pour une Bretagne équitable et solidaire ;
8. Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture ;
9. Pour l'élaboration d'une véritable politique linguistique ;
10. Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.

Le Contrat de pays permet de croiser ce projet régional et les projets territoriaux présentés par le pays, tout en cherchant à mettre en application les principes d'équité, d'efficacité, de transparence et de simplicité.

Le pays, territoire de projets s'appuyant sur des vocations identifiées, lieu de mobilisation des élus et de la société civile, a été retenu comme l'échelle pertinente pour la réflexion et pour cette mise en cohérence.

Il appartient donc à chaque pays de se saisir de cette opportunité pour mobiliser les acteurs du territoire autour de la formulation de sa vocation, de ses enjeux et de la réalisation des objectifs à atteindre, méthode partenariale qui semble indispensable à la qualité du contrat.

Des vocations spécifiques au Pays de Saint-Brieuc

Le projet de Contrat de pays, proposé ci-après, a été élaboré par le Pays de Saint-Brieuc (190 000 habitants) et les sept établissements publics de coopération intercommunale qui le composent : la Communauté d'agglomération briochine (CABRI), les communautés de communes de Centre Armor Puissance 4, de la Côte de Penthièvre, de Lamballe Communauté, du Pays de Moncontour, du Pays de Quintin et du Sud Goëlo. Toutes les communes ont été saisies et ont eu la possibilité de faire remonter leurs projets (plus de 300 recensés). La ville de Saint-Brieuc, ainsi que les communes maîtres d'ouvrage des opérations finalement retenues ont été associées aux réflexions finales. Le Conseil général et les Chambres consulaires, membres du Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc sont des partenaires naturels du projet de contrat. Enfin le Conseil de développement a débattu de ce projet tant en bureau qu'en assemblée plénière ; il a fait parvenir, à deux reprises, ses avis et observations.

Ce Contrat de pays résulte donc du rapprochement d'une part des propositions recensées par le Pays et d'autre part des grandes réflexions menées par le Syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc pour définir les orientations de l'aménagement et du développement durable de son territoire. Ces réflexions ont été menées dans le cadre :

- du **projet de développement** tel qu'il a été présenté dans la réponse au questionnaire régional concernant la qualification du territoire, réponse qui s'inscrit d'ailleurs complètement dans la logique de la charte du Pays de Saint-Brieuc ;
- du **Schéma de COhérence Territoriale** (SCOT) en cours d'élaboration ;
- du pays touristique ;
- du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) dont l'élaboration vient d'être lancée ;
- des études particulières ou des réflexions faites ou en cours sur la formation supérieure et la recherche (**Schéma technopolitain**), sur le développement de l'usage des TIC (**Schéma numérique**), sur les **services** (pays pilote retenu par la Région), sur l'**énergie** (pays retenu pour une étude dans le cadre du Plan Energie Bretagne), sur les **zones d'activités** (définition de 3 zones d'activités de pays), sur **l'agriculture et l'agroalimentaire** (document d'information largement diffusé), etc...

En ce qui concerne cette enveloppe principale, les choix qui ont du être opérés n'ont pas porté seulement sur les projets recensés, mais également sur les thématiques retenues. Il faut en effet rappeler que les grands axes du projet de développement du Pays de Saint-Brieuc sont les suivants :

1. **Conforter les fonctions urbaines de l'agglomération briochine en complémentarité avec Lamballe** : la fonction technopolitaine (pôles d'innovation, pôle universitaire, synergie entre recherche, formation et entreprises...), la fonction commerciale et de services, la fonction résidentielle en anticipant les effets liés à la réalisation de la Ligne de chemin de fer à grande vitesse (LGV).
2. **Préserver et mettre en valeur un territoire authentique** : gestion équilibrée de l'espace, protection et valorisation des paysages et des patrimoines naturels (littoral...) et architecturaux, développement de l'économie touristique et conciliation des activités terrestres et maritimes autour des enjeux liés à la qualité de l'eau.
3. **Accompagner, anticiper les mutations économiques, démographiques et technologiques** : accompagnement des mutations de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, valorisation de la dimension maritime et littorale du territoire et de la ville de Saint-Brieuc, soutien à la création et la transmission des entreprises, promotion de l'emploi par la formation professionnelle et l'insertion, développement du haut débit ainsi que des outils et usages des TIC, aménagement de zones d'activités de pays.
4. **Développer sur tout le territoire un accès satisfaisant aux services** : les services prioritaires retenus sont les transports de proximité, les services en faveur de la petite enfance, les services et équipements en faveur des personnes âgées, l'énergie, la culture et la santé.

Le Pays de Saint-Brieuc a fait le choix, pour certains projets considérés comme très structurants, de rechercher d'autres sources de financement. Le fait qu'ils ne figurent pas dans le Contrat de pays ne signifie donc pas qu'ils sont abandonnés. Ils constituent même une priorité pour le Pays de Saint-Brieuc. Il s'agit en tout premier lieu des projets concernant le développement des pôles d'innovation constitués notamment par le Zoopôle (AFSSA, Zoopôle développement...) et le Véhipôle, ainsi que des projets permettant le renforcement de la formation supérieure (pôle universitaire). Il s'agit également des opérations portuaires (Le Légué, Erquy, Saint-Quay-Portrieux), de la rocade de l'agglomération briochine et son articulation avec le projet Triskell, des projets de réhabilitation de logement (ANRU), des projets concernant les infrastructures de transports de voyageurs (requalification des gares TGV, transports intermodaux, transport en site propre...), du SAGE et des actions en faveur de la qualité de l'eau, de l'opération concernant les Haras de Lamballe, du projet de salle pour les musiques actuelles (SMAC).

Le Pays de Saint-Brieuc a privilégié, pour son Contrat de pays, les huit grands thèmes d'intervention suivants :

- le développement de la **formation** au travers des opérations suivantes : restructuration de l'ISPAIA (Syndicat mixte du Zoopôle), création de BATIPOLE (Chambre des métiers et de l'artisanat), création d'un pôle de ressources en musique, danse et nouvelles technologies (CEFEDM), et création d'une maison de la vie étudiante de type EREVE et d'un espace de recherche et de documentation ;
- **la requalification urbaine** considérée comme particulièrement nécessaire, par les diagnostics réalisés à la fois dans l'ODESCA, le SCOT et l'étude sur les services, pour revivifier principalement le centre-ville de Saint-Brieuc mais aussi celui de Lamballe, ainsi que certains quartiers briochins, dont le Légué et le site de Plaineville (ancien aéroport) :
 - o les centres-villes de Saint-Brieuc et Lamballe (4 opérations)
 - o le site du Légué (6 opérations)
 - o le site de Plaineville (1 opération) ;
- conforter les deux pôles ruraux du sud du Pays constitués par les **2 petites cités de caractère** de Moncontour et Quintin (3 opérations) : la problématique du développement équilibré du territoire du Pays de Saint-Brieuc dans toutes ses composantes (urbain, littoral et rural) est apparue particulièrement

importante dans les réflexions menées dans le cadre du SCOT ; ancrer le développement rural (sud du Pays) autour des deux cités de caractère est apparu pertinent ;

- **la protection et la valorisation du littoral** : le cabinet chargé du diagnostic du SCOT relève que la plupart des paysages littoraux et ruraux du Pays de Saint-Brieuc sont exceptionnels ; c'est donc autour de ce patrimoine naturel, qu'il faut protéger et mettre en valeur, que se joue l'attractivité du territoire :
 - o autour de la réserve de la baie de Saint-Brieuc (2 opérations)
 - o sur le littoral des 2 communautés de communes situées de chaque côté de la baie (6 opérations) ;
- le développement de 3 **équipements touristiques** : le tourisme constitue l'un des piliers du développement économique du Pays, avec notamment l'attractivité du littoral ;
- l'extension des 3 **zones d'activités** de pays : le Pays a défini 3 zones de pays et ce sont les seules qu'il souhaite soutenir ;
- l'accompagnement de la manifestation « **Terralies** » : l'agriculture et l'agroalimentaire constituent l'un des principaux piliers de l'économie du Pays, ces deux activités ont énormément évolué et sont à nouveau confrontées à des mutations sans précédent (voir brochure publiée par le pays) ; l'agriculture joue par ailleurs un rôle éminent dans l'aménagement du territoire (voir réflexions du SCOT) ; dans ce cadre, le Pays estime nécessaire de soutenir les initiatives permettant à l'agriculture (et aussi à l'agroalimentaire) de renouer le dialogue avec la population du Pays ; c'est l'objectif de TERRALIES ;
- soutenir la création de 3 **services** nouveaux : le Pays travaille sur les services en essayant d'anticiper les besoins nouveaux de la population ; le Contrat de pays permet de soutenir 3 initiatives intercommunales (emploi – formation - jeunesse, culture, et petite enfance) qui ne constituent toutefois que l'ébauche des projets à venir en la matière. La 3ème enveloppe du contrat permettra d'approfondir cette thématique.

Parmi les projets présentés, plusieurs ne sont pas portés par un maître d'ouvrage intercommunal. C'est en fait leur inscription dans un projet réfléchi et global au niveau du Pays qui leur confère une dimension intercommunale et même de Pays.

1. Principes généraux

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat précise les modalités de mise en œuvre de la politique territoriale régionale par les contrats de pays sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc.

Article 2 : Durée et révision du contrat

Le Contrat de pays est signé pour six ans (2006-2012) et définit la programmation des actions à compter de sa date de signature.

En 2009, une révision du contrat sera organisée par la Région afin de :

- permettre au Conseil régional d'évaluer globalement le dispositif ;
- faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement, ou d'affecter les crédits qui ne l'auraient pas été jusqu'alors.

En dehors de cette révision à mi-parcours, toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

Article 3 : Architecture et principes généraux du Contrat de pays

Article 3-1 : Principes généraux

Une dotation globale de 16.843.511 € est allouée au Pays pour lui permettre de mettre en œuvre les projets qui auront été retenus par la Région ainsi que sa stratégie d'ingénierie.

Cette dotation globale n'a pas vocation à évoluer en 2009. La Région prendra uniquement en compte les cas où des éléments très significatifs, sur le plan de l'évolution démographique ou du développement économique, auraient frappé le territoire du Pays. Cette procédure ne pourrait être qu'une exception et ne peut faire l'objet d'une anticipation.

L'aide régionale ayant pour objectif de jouer un effet levier dans l'aboutissement des projets, celle-ci ne sera pas accordée sans que soit vérifiée l'existence d'un engagement financier réel et manifeste des collectivités du territoire.

En tout état de cause, un autofinancement d'au moins 20% est demandé pour chaque projet. Lors de l'instruction du projet, une révision à la baisse de la participation régionale peut être envisagée, par exemple en cas d'intervention financière de nouveaux partenaires non connus à la date de signature des contrats, ou en cas de diminution de la dépense subventionnable par rapport aux prévisions qui ont servi à établir la fiche-projet du contrat.

De manière exceptionnelle, et en fonction de la nature particulière des projets, le financement régional pourra représenter, au maximum, jusqu'à 50% de la dépense subventionnable du projet.

Les subventions régionales obtenues *via* les nouveaux contrats peuvent couvrir des dépenses d'investissement comme de fonctionnement.

Toutefois, en dehors de l'enveloppe consacrée à l'ingénierie, seules des dépenses liées à la réalisation d'un projet déterminé peuvent être prises en compte. En aucun cas il ne doit s'agir du financement de frais de structures préexistantes. Peuvent être aidées, à titre ponctuel et exceptionnel, les opérations en démarrage ayant un caractère d'innovation, et cela, pour une durée explicitement limitée (maximum 3 ans).

Il est rappelé la nécessité du respect des régimes d'aides en vigueur et des taux maximum d'aides publiques autorisés. Dès lors, les bénéficiaires s'engagent à informer la Région de toute autre aide publique qui leur serait attribuée sous peine de devoir rembourser la subvention régionale.

Aucun projet (tranche fonctionnelle) ne pourra bénéficier simultanément d'une aide régionale au titre du Contrat de pays et d'une aide régionale hors Contrat de pays.

Aucune demande inférieure à 2000 € ne sera instruite.

Article 3-2 : Principes s'appliquant aux différentes enveloppes du contrat

Le Contrat de pays s'articule autour de trois enveloppes consacrées à la mise en œuvre de projets et d'une quatrième destinée à soutenir l'ingénierie de la structure pays.

Tout maître d'ouvrage potentiel, quel que soit son statut (public, privé...) est susceptible de présenter un projet (que ce soit au titre de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} enveloppe). Le Conseil régional sera toutefois attentif à ce que le projet se caractérise bien par sa dimension collective et qu'il bénéficie d'une dimension intercommunale. Cette dernière se traduira, par ordre décroissant d'envergure intercommunale, par :

- une maîtrise d'ouvrage intercommunale ou intercommunautaire ;
- des fonds de concours de l'intercommunalité ou des autres communes ;
- une gestion intercommunale ;
- l'existence d'un schéma de développement et de mise en réseau effective à l'échelle du Pays ou de l'EPCI pour le thème concerné ;
- un usage par des associations pluri-communales.

Première enveloppe : projets et intentions de projets très structurants, priorités régionales

Les projets mentionnés par la Région dans la 1^{ère} enveloppe n'entrent pas dans le cadre du contrat à proprement parler. Cette enveloppe a pour unique objectif de rendre compte, à l'échelon local, chemin faisant, des interventions de la Région sur le Pays au titre de ses propres politiques (PPI des lycées, infrastructures de transport, actions inscrites dans le Contrat de Plan Etat-Région...) ou sur des projets d'intérêt régional.

Les projets entrant dans ce cadre ne sont pas financés dans le cadre de la dotation allouée au Pays.

La deuxième enveloppe : « structurant régional/local » : projets co-décidés entre la Région et le Pays

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au moins 13.119.743 €, soit 80 %, de la dotation du Pays hors ingénierie.

En l'état actuel du contrat, jusqu'à sa révision, elle s'élève à **13 119 744 €**.

Cette deuxième enveloppe est au cœur même du dispositif de contractualisation et elle est la résultante de la négociation entre la Région et les pays. Elle concerne des projets ou actions structurants pour le pays concerné et d'intérêt régional.

Cette 2^{ème} enveloppe vise des projets identifiés lors de la négociation et figurant dans ce contrat. Cette liste de projets peut être révisée en 2009 selon les conditions prévues aux articles 2 et 3. Les projets retenus doivent tous se caractériser par leur envergure intercommunale ou de pays.

Une fiche synthétique présente chaque projet. Elle fait apparaître le montant maximum garanti de l'intervention régionale pour la réalisation du projet. Le vote de la subvention régionale est conditionné à la levée des conditions suspensives inscrites dans la fiche. Le montant définitif de la subvention régionale est calculé en fonction du dossier détaillé et du plan de financement définitif présentés par le maître d'ouvrage. Il ne sera pas supérieur au montant indiqué dans le contrat.

La troisième enveloppe : « structurant local »

Le montant financier alloué aux projets de cette enveloppe doit représenter au plus 3.279.936 €, soit 20 % de la

dotation du Pays hors ingénierie.

En l'état actuel du contrat, jusqu'à sa révision, elle s'élève à **3 279 935 €**

Dans le cadre de cette enveloppe, les projets ne sont pas définis *a priori*, mais seront présentés au fur et à mesure de la durée du contrat par leurs maîtres d'ouvrage et examinés en comité local.

Dans le cadre de cette 3^{ème} enveloppe, la préférence de la Région pour les projets qui bénéficient d'une dimension intercommunale est rappelée. La Région fera également valoir ses préoccupations d'aménagement du territoire et ses exigences en matière de qualité (notamment environnementale) et de développement durable. Aucun projet contradictoire avec les politiques sectorielles régionales ne pourra être cofinancé dans le cadre du Contrat de pays.

Enveloppe Ingénierie

La Région, reconnaissant le caractère essentiel des capacités d'ingénierie pour un développement territorial de qualité, réalise un effort très significatif en matière de crédits d'ingénierie. Il s'agit ainsi d'offrir aux territoires les capacités de réflexion, d'analyse et d'accompagnement des projets qui vont permettre de mettre en œuvre la stratégie du Pays. Cette enveloppe vise donc à financer les frais de structure du Pays.

Fonctionnement de l'enveloppe ingénierie

La Région garantit au Pays une enveloppe ingénierie de 443.832 euros pour la durée du présent contrat.

La consommation de cette enveloppe est plafonnée à 73.972 euros par an.

La non-utilisation du plafond annuel n'entraîne pas la hausse des plafonds pour l'ingénierie des années suivantes. La part non consommée de cette enveloppe sur les trois premières années du contrat, réintègrera, lors de la révision en 2009, le reste de la dotation du Pays affectée à la 2^{ème} et à la 3^{ème} enveloppes (tout en restant dans le cadre des 80% et 20% des enveloppes 2 et 3).

Cette enveloppe peut être mobilisée dès 2006, afin de soutenir la démarche de préparation des contrats avant leur signature. Cette anticipation se déduira de l'enveloppe 2006-2012.

Le Pays exprime la stratégie de son territoire en matière d'ingénierie

Le Pays s'engage, par la mobilisation de l'enveloppe ingénierie, à s'inscrire dans la stratégie présentée dans le présent contrat.

Modalités d'attribution des fonds ingénierie chaque année

Chaque année, afin de solliciter le versement de son enveloppe annuelle consacrée à l'ingénierie, le Pays devra transmettre au Conseil régional un dossier complet. Ce dossier devra notamment comprendre :

- un bilan financier complet sur l'utilisation des moyens d'ingénierie par le Pays au 31 décembre de chaque année,
- le volume annuel des dépenses d'ingénierie du Pays (sur les 3 dernières années),
- la description des choix locaux d'organisation et de fonctionnement (nombre de salariés, missions réalisées (ex : observatoire), sous-traitance, travail en réseau, hébergement de la structure de pays...),
- la répartition par poste (salaires, logement, prestations extérieures, frais de structure, déplacements, communication),
- les recettes de fonctionnement (participations locales, subventions).

Le Pays s'engage à présenter des comptes sincères à la Région.

Lorsque le dossier est réputé complet, il peut être inscrit, sur proposition de la Région, à l'ordre du jour du Comité local afin que ce dernier s'assure de l'adéquation entre la demande formulée par le Pays pour l'année en cours et la

stratégie du territoire en ce domaine.

Article 4 : Modalités de dépôt et d'examen des projets

Article 4-1 : Modalités de dépôt des dossiers

La Direction de l'Aménagement et des Politiques Territoriales (DAPT) du Conseil régional constitue le point d'entrée des dossiers instruits dans le cadre des contrats de pays.

Les dossiers complets de demande de subvention lui sont adressés, en deux exemplaires (identiques en forme et en composition). L'un de ces exemplaires est destiné à l'examen par la DAPT, l'autre étant communiqué par la DAPT au(x) service(s) sectoriel(s) concerné(s).

Un seul accusé de réception sera délivré.

L'accusé de réception des dossiers ne sera délivré par la DAPT que pour des dossiers complets.

Article 4-2 : Pièces à fournir pour le dépôt du dossier

Les dossiers doivent représenter des projets ou des tranches fonctionnelles de projet.

Seront réputés complets les dossiers comprenant :

- une note de présentation du projet
- un plan de financement détaillé en dépenses et recettes
- la copie des décisions d'aides publiques si certaines sont déjà obtenues
- un échéancier de réalisation des travaux
- les plans
- les devis, projet de contrat ou tout autre document permettant d'apprécier le montant de la dépense
- les documents précisant la situation juridique des terrains et immeubles dans le cas de travaux ou acquisitions
- le récépissé du dépôt de permis de construire
- l'état des autorisations préalables requises par la réglementation
- un RIB

Pièces spécifiques aux collectivités publiques :

- Délibération autorisant le projet, sollicitant la Région et validant le plan de financement
- Attestation de non-récupération de la TVA si nécessaire

Pièces spécifiques aux maîtres d'ouvrage privés :

- Preuve de l'existence légale :
 - o Extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
 - o Pour les associations : copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture, statuts si la subvention est supérieure à 23 000 €
 - o Pour les GIP : copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, convention constitutive si la subvention est supérieure à 23 000 €

Les structures ayant déjà fait parvenir ce type de pièces à la DAPT à l'occasion d'une précédente demande de subvention, ne seront pas tenues de les adresser à nouveau sauf évolution intervenue entre temps (changement de

statut, etc...)

- Comptes : Pour les associations et GIP sollicitant plus de 23 000 € en une ou plusieurs fois dans l'année, derniers bilans et comptes de résultats approuvés par l'assemblée, rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.

Les structures ayant, à l'occasion d'une précédente demande de subvention, déjà fait parvenir ce type de pièces comptables dans l'année à la DAPT ne seront pas tenues de les adresser à nouveau.

Pour certains types de projets, certaines pièces supplémentaires pourront être réclamées compte tenu du caractère particulier du dossier.

Article 4-3 : Plans de financement des projets

Article 4-3-1 : Date d'éligibilité des dépenses

Les dépenses sont éligibles à compter de la date de réception du dossier complet au Conseil régional qui figure sur l'accusé de réception transmis par la DAPT.

En aucun cas l'accusé de réception du dossier complet ne vaut promesse de subvention.

Article 4-3-2 : Types de dépenses éligibles

Les subventions peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération : études, acquisitions foncières et immobilières, travaux de construction ou d'aménagement, équipement en matériel. Les dépenses de fonctionnement sont éligibles aux conditions précisées précédemment. Les frais financiers directement rattachables à l'opération sont éligibles.

Les acquisitions foncières ne peuvent constituer, à elles seules, un projet éligible. En outre, les acquisitions foncières auprès d'une collectivité publique sont inéligibles.

La TVA n'est pas éligible sauf si elle est effectivement et définitivement supportée par le bénéficiaire.

Pour les dépenses d'investissement, sauf s'ils sont facilement et directement identifiables, les travaux réalisés en régie ne pourront être pris en compte.

Article 4-3-3 : Dépense subventionnable

Selon le type de dossiers, une base subventionnable spécifique pourra être définie à partir du coût total du projet. Ce point sera notamment examiné selon les critères existant au niveau de chaque politique sectorielle concernée.

Le taux d'intervention régionale est calculée en rapportant la subvention globale régionale à cette dépense subventionnable. Il ne dépassera pas 50%.

Article 4-3-4 : Prise en compte des recettes engendrées par le projet

Certaines opérations permettent à leur maître d'ouvrage d'obtenir des recettes directes : cession ou location de terrains aménagés ou d'immobilier, redevance d'affermage, excédent d'exploitation, etc. Ces recettes peuvent être ponctuelles (vente) ou récurrentes (loyers).

Les recettes engendrées directement par le projet ne sont pas comptabilisées dans l'autofinancement du maître d'ouvrage. Elles doivent figurer explicitement dans le plan de financement définitif.

Sauf cas particulier, la durée de prise en compte des recettes récurrentes correspond à celle prise en compte pour les frais financiers de l'opération, et, à défaut, de dix ans.

Article 4-4 : Modalités d'examen des projets par les acteurs de pays et la Région

Article 4-4-1 : Composition et missions du Comité local

Le Comité local mis en place à l'occasion de la précédente génération de contrats de pays 2000-2006 et conventions PRAT est conservé.

La composition du Comité local demeure à la libre appréciation des acteurs locaux. Les signataires du contrat (Présidents de pays, d'EPCI...) en sont membres de droit.

Dans le Pays, la Région est représentée par un Conseiller régional référent nommé par arrêté du Président du Conseil régional.

Les conseillers régionaux du territoire sont également membres de droit du Comité local.

Les conseils généraux, lorsqu'ils ont désigné un référent, ont également vocation à participer à ce groupe.

Le Sous-Préfet peut être invité à participer à la réunion.

La réunion du Comité local est préparée par le Pays.

Lorsque l'ordre du jour de la réunion du Comité local est relatif à l'affectation de crédits régionaux, la Région, représentée par le conseiller régional référent, invite et préside le Comité local, sans préjudice de l'organisation retenue localement au titre d'autres dispositifs (CPER, fonds européens...).

L'ordre du jour de la réunion est proposé par le Pays et doit être validé par l'élu référent avant envoi des invitations par le Pays. En cas de non-respect de cette formalité, l'élu référent peut refuser l'examen d'un projet dont il n'a pas été informé préalablement.

Un calendrier des réunions du Comité est établi (sur une période souhaitable de 6 mois) pour assurer une information suffisamment en amont des acteurs locaux et de la Région et afin d'articuler au mieux programmations locale et régionale (passage en commission permanente).

Plusieurs missions sont assignées au Comité local :

- **Pour les projets relevant de la 1ère enveloppe du contrat :**

La réunion du Comité local est l'occasion, par la voix du Conseiller régional référent, de faire part de l'état d'avancement des grands dossiers structurants régionaux sur le territoire, lorsque cela est jugé opportun.

Le Comité local peut également inviter les Vice-Présidents sectoriels de la Région à participer à ses réunions lorsque l'ordre du jour le justifie (dans un souci de territorialisation des politiques).

- **Pour les projets relevant de la 2ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local assure le suivi du bon avancement des dossiers retenus dans le cadre de la 2ème enveloppe. Il alerte, le cas échéant, sur des retards de réalisation ou des modifications de plans de financement.

- **Pour les projets relevant de la 3ème enveloppe du contrat :**

Le Comité local est chargé d'examiner les dossiers concernant les projets au titre de la 3ème enveloppe.

Il est informé par le Conseiller régional référent de la compatibilité des projets présentés avec les préférences et la politique régionales (cf. article 3-2).

Le Comité local formule un avis sur les projets. L'avis du Comité local est adopté selon la règle de la majorité.

En cas de divergence entre l'avis du Comité local et l'avis de la Région, l'examen du dossier est arbitré par le

Comité territorial du Conseil régional.

- **Concernant l'enveloppe « ingénierie » du contrat :**

Avant transmission au Conseil régional, toute demande au titre des crédits d'ingénierie fait l'objet de l'avis du Comité local qui vérifie l'adéquation avec la stratégie du territoire en ce domaine.

- **Le suivi de la consommation de la dotation du Pays :**

A l'occasion des réunions du Comité local, le Pays est chargé de présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région.

Article 4-4-2 : Composition et missions du Comité territorial

Un Comité territorial est créé au sein du Bureau de l'exécutif régional sous l'autorité de Mme la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil régional.

Le Comité territorial rend compte de ses travaux à la Commission Aménagement du territoire du Conseil régional.

Outre sa mission essentielle au moment de la négociation et de la révision du contrat, le Comité territorial a pour mission d'examiner les dossiers présentés au titre de la 3^{ème} enveloppe qui ont fait l'objet d'avis divergents lors du Comité local. Le Comité territorial arbitre ce différend et décide d'accorder ou de refuser de soumettre au vote de la Commission permanente de la Région la participation régionale demandée.

Tant au moment de la négociation ou de la révision du contrat (2^{ème} enveloppe) que lors de l'examen des projets de la 3^{ème} enveloppe, la réunion du Comité territorial est préparée par Madame la 1^{ère} Vice-Présidente, avec le Conseiller régional référent du Pays.

Article 4-5 : Modalités de présentation des dossiers en Commission permanente

Une fois les dossiers ayant obtenu un avis favorable du Comité local et du Conseil régional, ils font ensuite l'objet d'une décision de la Commission Permanente du Conseil régional, seule habilitée à affecter les crédits.

La DAPT assure l'information du maître d'ouvrage et du Pays.

Article 5 : Règles de liquidation des subventions

Le versement de la subvention est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité aux conditions définies lors de l'inscription au Contrat de pays, rappelées par la décision de la Commission permanente.

La liquidation de la subvention s'effectue par application du montant de la dépense réelle, plafonné au montant prévisionnel de la dépense subventionnable, défini par la Commission permanente ;

Pour les dépenses de fonctionnement, une avance de 30 % est versée au moment de la signature de la convention ou de l'arrêté, le solde de la subvention étant versé en une ou plusieurs fois sur présentation des justificatifs de réalisation.

Pour les dépenses d'investissement, le versement de la subvention peut être effectué en fonction de l'avancement de la réalisation du projet, au prorata des dépenses effectuées, sur présentation des justificatifs de réalisation.

Pour les dépenses d'ingénierie du Pays (enveloppe ingénierie), le paiement des subventions fait l'objet d'une avance de 30 % à la signature de l'arrêté ou de la convention, le solde étant versé en une ou plusieurs fois sur production des justificatifs de service fait (facture acquittée du prestataire pour le recours à des compétences externes ; bilan et compte de résultat, bilan d'activité, rapport du commissaire aux comptes pour le financement de structure). Les demandes de paiement doivent parvenir au Conseil régional avant le 15 décembre de chaque année.

Article 6 : Caducité de la subvention

Si, à l'expiration d'un délai de trois ans (à compter de la date de l'arrêté de subvention), le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution, ou si la totalité des justificatifs n'a pas été fournie, la Région constate la caducité de sa subvention ou du reliquat non versé.

Article 7 : Obligation de publicité

Les bénéficiaires des subventions régionales devront respecter une obligation de publicité sous peine de remboursement.

En matière de réalisation d'équipements, la mention de la participation régionale se matérialisera par :

- la présence du logo ou de toute signalétique du Conseil régional de Bretagne sur le lieu du projet (le logo de la Région étant à télécharger sur son site Internet) ;
- la mention du montant de la (les) subvention(s) régionale(s) sur les panneaux de chantier.

En matière d'aide au fonctionnement, tout moyen approprié devra être employé afin d'assurer l'information des publics bénéficiaires et des citoyens (articles dans la revue du Pays ou des EPCI ou leurs autres supports d'information...).

Lors des inaugurations ou lors de l'organisation d'événements, les maîtres d'ouvrage s'engagent à adresser une ou des invitations selon l'importance des manifestations au Président du Conseil régional, mention étant faite sur les cartons d'invitation de la participation de la Région en tant que partenaire de l'opération.

Les justificatifs des mesures prises devront être joints à la demande de solde de la subvention régionale (photos de panneaux, articles, plaquettes réalisées, etc...).

Article 8 : Suivi et évaluation

Dans le cadre de cette évaluation, le Pays et la Région chercheront, notamment, à juger de :

- la bonne réalisation des résultats attendus du projet mentionnés, pour les projets de la 2^{ème} enveloppe, dans les fiches insérées au contrat ;
- de l'adéquation entre la stratégie d'ingénierie du Pays et les actions qu'il a menés avec le soutien des fonds régionaux.

Deux types d'évaluation concerneront la réalisation de ce contrat :

- une évaluation annuelle, réalisée par le Conseil régional et le Pays. Cette dernière concernera essentiellement le suivi de l'avancement des projets et la consommation de la dotation affectée au Pays. Dans ce cadre, le Pays s'engage, chaque année, à l'occasion d'une réunion du Comité local, à présenter l'évolution de l'affectation de sa dotation, ainsi que les tableaux de bord nécessaires à la bonne gestion du contrat, en lien avec les informations communiquées par la Région. Dans ce cadre, le Pays s'engage également à faire parvenir régulièrement au Conseil régional le compte-rendu des réunions de ses instances, ainsi que ses publications permanentes (publications du Pays, brochure de promotion...). L'extranet des pays pourra être un outil pertinent pour faciliter cet échange d'informations entre la Région et le Pays.
- une évaluation à mi-parcours (2009) et au terme du contrat (2012). Afin de préparer la révision du contrat, le Pays remettra à la Région un bilan d'exécution du contrat afin d'être en mesure de procéder aux ajustements éventuels nécessaires. Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par la Région et le

Pays, en collaboration avec les différents partenaires du territoire. L'objectif sera d'évaluer les opérations réalisées, de mesurer leur impact sur le territoire et d'identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent. Dans ce cadre, le Pays s'engage à mettre en œuvre les conditions permettant la bonne réalisation de cette évaluation.

Le Pays s'engage à produire à la Région toutes données nécessaires à l'évaluation du contrat, celles-ci seront identifiées et collectées en fonction de la nature des projets conduits.

Article 9 : Remboursement des sommes indûment versées

La Région pourra demander le remboursement des subventions versées dans le cadre du présent contrat en cas d'opération adoptée par la Commission permanente mais annulée ou non réalisée dans les trois ans, dans les conditions prévues au présent contrat. La Région émettra un titre de recettes auprès du bénéficiaire de la subvention afin qu'il procède au remboursement des acomptes versés au prorata de la dépense réalisée.

Article 10 : Contrôle

La Région pourra exercer, à tout moment, auprès du Pays, des EPCI ou des bénéficiaires des aides régionales, un contrôle, sur pièces ou sur place, des actions financées dans le cadre de ce contrat.

2.

**Projets retenus pour la 2ème
enveloppe du contrat**

Le Contrat pour la Bretagne - Pays de Saint-Brieuc

Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines.....	25
Pôle ressources et compétences en « Musique, danse et nouvelles technologies »	27
Espace intercommunal formation-emploi-jeunesse	29
Extension de L'ISPAIA (Institut supérieur de promotion de l'agriculture et des industries agroalimentaires).....	31
Batipôle (exposition, vitrine et formation autour du bâtiment du futur)	33
Création d'une Maison de la vie étudiante de type EREVE et d'un Espace de recherche et de documentation.....	35
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social	37
Création de la ZAC de Plaineville, orientée tertiaire et habitat, sur le terrain de l'ancien aéroport.....	39
Extension du Parc d'activités du Grand Plessis (30 ha) à Plaintel.....	41
Extension du Parc d'activités des Châtelets (100ha)	43
Extension du Parc d'activités de la Tourelle (20ha)	45
Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement	47
Développement de la manifestation Terralies.....	49
Pour une exemplarité des démarches environnementales.....	51
Maison de la baie et de la briqueterie	53
Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne	55
Confortement des falaises	57
Réaménagement de la place des Régates en Cœur de station.....	59
Vallée du Kerpont et du site de Port Goret	61
Sites de Port Morvan et de Jospinet	63
Aménagement des abords immédiats ou surplombant la Plage de la Banche.....	65
Réhabilitation du haut de la Plage des Châtelets.....	67
Création d'un Pôle d'accueil d'entreprises de production nautique	69
Réalisation d'une passerelle de liaison piétonnière sur le Port du Légué.....	71
Reconversion des friches industrielles EDF en zones d'habitat.....	73
Acquisition et réhabilitation des friches du Port du Légué	75
Requalification des friches industrielles au bord du quai Amez	77
Requalification de la friche industrielle « Bretagne Ateliers » sur le Port du Légué.....	79
Création d'un Pôle nautique.....	81
Création d'un Centre nautique.....	83
Pour une Bretagne équitable et solidaire.....	85
Création d'une Maison de la petite enfance.....	87
Aménagements urbains en accompagnement du Projet Charner.....	89
Réaménagement du quartier liant le centre-ville de Lamballe a la gare TGV	91
Aménagements urbains en accompagnement du Projet du Champ de Mars	93
Requalification urbaine du Centre historique de Saint-Brieuc	95

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture	97
Aménagement d'une Résidence d'artistes a Moncontour	99
Création d'une Maison musicale expérimentale sur la commune de Le Bodéo	101
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité.....	103
Extension du centre de congrès Equinoxe (2 ^{eme} tranche)	105
Aménagements urbains de la Petite cité de caractère de Quintin.....	107
Petite cité de caractère de Moncontour (remparts et tours, places et venelles)	109
Plan vert et bleu 4.....	111
Extension et modernisation du golf « Les Ajoncs d'Or »	112

Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines

POLE RESSOURCES ET COMPETENCES EN « MUSIQUE, DANSE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES »

1. Maître d'ouvrage

Syndicat mixte de gestion du CEFEDM Bretagne Pays de la Loire
(Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse Et de la Musique).

Siège : 32 rue Emile Péhant
44000 NANTES

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le CEFEDM fait l'objet d'une double implantation en Bretagne et en Pays de la Loire. Il est inscrit aux Contrats de Plan Etat/Région 2000/2006 de la Bretagne et des Pays de la Loire, et a vocation à être inscrit dans les deux futurs contrats de projets devant y succéder pour la période 2007/2013. La formation initiale au diplôme d'Etat de professeur de musique et de danse est assurée en Pays de la Loire, à Nantes. La formation continue et les nouvelles technologies sont les 2 axes qui constituent l'identité du CEFEDM en Bretagne. Etant hébergé de façon provisoire et précaire dans les locaux de la caserne Charner à Saint-Brieuc, son déménagement est d'actualité.

A ce jour, deux salariés permanents à temps complet sont employés à Saint-Brieuc. Compte tenu de son développement et des perspectives d'un engagement fort du CEFEDM dans les futurs pôles d'enseignement supérieur pour les musiciens et les danseurs, compte tenu aussi des enjeux de la formation continue (droit à la formation tout au long de la vie, besoin d'expérimentation et de recherche dans les domaines des enseignements artistiques...) et de la place de plus en plus grande qu'occupent les nouvelles technologies dans les domaines artistiques, le projet de territoire proposé permettra :

- d'affirmer l'implantation « Bretonne » du CEFEDM dans le Pays de Saint-Brieuc,
- d'affirmer l'identité du CEFEDM dans cette implantation, en développant tout particulièrement les formations et la recherche dans le domaine des enseignements artistiques mettant en œuvre les nouvelles technologies et le numérique,
- d'engager fortement une dynamique de « pôle de compétences » localisé dans le Pays de Saint-Brieuc, en multipliant les passerelles, les projets communs, les complémentarités..., avec les acteurs culturels et artistiques investis dans le domaine des nouvelles technologies (festival Art rock, ENMD de Saint-Brieuc, université, IUFM, ADDM 22, MJC du point du jour / la Citrouille, MJC du Plateau, les écoles de musique et de danse, les artistes et acteurs culturels du Pays de Saint-Brieuc et du département).

Cette dynamique, construite et articulée avec un projet local fort, est une condition essentielle afin d'assurer un rayonnement interrégional et même national à un tel projet de territoire. A terme, ce pôle permettra d'accueillir des formations professionnelles spécialisées (personnes ressources, formation de formateurs, artistes, enseignants...). Il sera aussi un lieu de recherche et d'expérimentation dans les domaines liés aux enseignements et à l'accompagnement de pratiques artistiques sollicitant les nouvelles technologies ; il sera une structure ressource pour les acteurs du pôle et, plus largement, pour les partenaires artistiques et culturels de l'inter-région. Il sera enfin un lieu d'organisation ou d'accueil d'actions à l'échelon national voire européen.

Description de l'opération

Contenu du projet :

- Acquisition ou mise à disposition de terrain. A ce jour, aucun site précis n'est arrêté, laissant le champ ouvert à plusieurs hypothèses.
- Construction d'environ 500 m² de locaux : salles de travail équipées en informatique et nouvelles technologies pour les cours ou formation, recherche, expérimentation, séminaires, réunions ; bureaux).

Divers :

L'ensemble du matériel et des équipements est acquis par le Syndicat mixte.

Développement durable

Le projet devra être conçu dans une démarche de développement durable, selon les normes HQE (énergie, chauffage, éclairage naturel, gestion de l'eau, accessibilité du public).

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

07/2006 Etude de programmation

01/2007 Concours d'architecte

06/2007 Début des travaux

Ce calendrier reste à préciser avec les tutelles du CEFEDM, en particulier dans le contexte de la suite réservée au Contrat de plan.

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet : estimation à **1 000 000 €**

6. Intervention de la Région : 200 000 €

ESPACE INTERCOMMUNAL FORMATION-EMPLOI-JEUNESSE

1. Maître d'ouvrage

Lamballe Communauté

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Dans le cadre du regroupement de ses services dans un ensemble immobilier rénové sur le site des Haras Nationaux, Lamballe Communauté regroupera également tous les services publics locaux liés à l'emploi et à la formation.

Aujourd'hui dispersés en plusieurs sites, le regroupement de ces services permettra de faciliter la vie des usagers et d'afficher une plus grande lisibilité de l'action en faveur de l'emploi et de la formation.

Description de l'opération

Point Information Emploi	180 m ²
Point Information Jeunesse	165 m ²
Point Formation à Distance	100 m ²
Mission locale	130 m ²
CMS	90 m ²
CIBC	35 m ²
<hr/>	
Total	610 m ²

Le présent projet ne porte que sur les services précités et ne comprend pas les locaux destinés à l'hébergement des services de Lamballe Communauté.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 : Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Les dépenses liées aux services administratifs et techniques des collectivités ne sont pas éligibles.

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet : **600 000 €**

6. Intervention de la Région : 120 000 €

EXTENSION DE L'ISPAIA (INSTITUT SUPERIEUR DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES)

1. Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du Zoopôle

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le Syndicat mixte du Zoopôle réalise actuellement, à proximité de l'ISPAIA, « l'Espace des sciences et des métiers » qui doit abriter la « Cité des métiers », le centre de ressources sur les systèmes de transports intelligents, le siège de l'association « forum des savoirs », un espace d'exposition à caractère scientifique et technique, un espace multifonction à disposition des différents organismes cités ci-dessus, du conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) dont le siège régional doit être construit sur le même site.

C'est dans ce cadre que l'ISPAIA, situé au centre de ces constructions nouvelles et pour en tenir compte, doit restructurer ses propres bâtiments et procéder à une extension consistant en la création :

- de salles dédiées aux formations à caractère technologique,
- d'un espace d'accueil de créateurs d'entreprises nécessitant des locaux techniques.

Par ailleurs les 3 bâtiments, concernant l'Espace des sciences et métiers, le siège du CNAM et l'ISPAIA, s'ouvrant sur une même esplanade pour montrer la complémentarité des équipements et permettre le développement d'une collaboration, il est nécessaire d'aménager cette esplanade et les abords.

Description de l'opération

- Construction de salles dédiées aux formations à caractère technologique, de laboratoires, et d'un espace d'accueil aux créateurs d'entreprise
- Aménagements complémentaires : aménagement des parkings et de l'esplanade, reconstruction du hall avicole qu'il convient de déplacer et reconstruire, construction d'une voie d'accès, aménagements paysagers.

En ce qui concerne l'extension même de l'ISPAIA, il a bien été pris note de la demande du Conseil régional de justifier d'une part de la nécessité des nouvelles constructions et d'autre part de l'opportunité de subventions au regard du coût des prestations de formation qui doivent s'inscrire dans la moyenne des coûts de prestations pratiqués sur le marché. Les subventions ne peuvent en aucun cas avoir pour effet de fausser la concurrence.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

début 2008 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve de l'examen du coût des formations et des conventions des opérateurs de formation.

5. Présentation financière du projet

Coût HT de l'opération : **2 000 000 €**

6. Intervention de la Région : 400 000 €

BATIPOLE (EXPOSITION, VITRINE ET FORMATION AUTOUR DU BATIMENT DU FUTUR)

1. Maître d'ouvrage

Chambre des métiers et de l'artisanat de Saint-Brieuc

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le secteur du bâtiment a depuis toujours constitué un maillon fort de l'activité économique et un incontournable indicateur du taux de croissance d'un pays. Gros pourvoyeur d'emploi, le bâtiment est aussi au centre de deux grands enjeux de la société française de ce début de siècle : l'accès au logement pour tous et la préservation de l'environnement. C'est dans ce contexte que la Chambre de métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor porte le dossier de Batipôle qui répond à plusieurs **objectifs généraux** :

- Illustrer de façon concrète et pragmatique, la problématique « Habitat et Développement Durable ». D'une façon générale, chacun est convaincu de la nécessité de lutter pour l'environnement mais le décalage est parfois important entre l'intention et la réalité des comportements. Le développement durable est justement d'abord une affaire d'état d'esprit, de comportement. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il faut donc convaincre plutôt que contraindre.
- Etre à l'instar de ce qu'est devenu Véhipôle, un lieu de décodage du futur et d'explication des nouvelles technologies appliquées au bâtiment. La vitrine du futur permettra de présenter, de façon neutre et en dehors des pressions commerciales, les nouvelles sources d'énergie (solaire, géothermie), les nouveaux matériaux, la domotique...
- Devenir un lieu de promotion des métiers du bâtiment. Les besoins en logements sont colossaux et les difficultés de recrutement imposent des délais de réalisation qui créent des tensions entre les donneurs d'ordre et les entreprises. Batipôle sera un lieu original de valorisation des métiers du bâtiment en prenant appui sur les 3 arguments suivants : le bâtiment recrute ; le bâtiment va connaître une révolution liée aux nouveaux matériaux et nouvelles technologies ; le bâtiment peut être aux avant-postes de la préservation de l'environnement.
- Développer en liaison avec le CFA du Bâtiment de Plérin, une offre de formation aux professionnels de ce secteur d'activité. Tout ce qui est lié au développement durable va offrir de formidables perspectives de marchés pour les artisans, à condition que ceux-ci en prennent conscience et se forment. On peut même parier que l'éco-construction va faire monter d'un cran le niveau de professionnalisation dans les métiers du bâtiment et valoriser techniquement les métiers.
- Devenir un facilitateur de projets pour des entreprises nouvelles ou existantes manifestant la volonté de s'ouvrir sur la réalisation d'équipements liés à l'habitat et au développement durable. La France est en effet très en retard sur cette problématique et la plupart des matériaux ou des systèmes existants viennent de

l'étranger et notamment de l'Allemagne.

Description de l'opération

Construction d'un bâtiment comprenant :

- Espace Habitat et Développement Durable destiné aux artisans et au grand public (250 m²)
- Espace Vitrine du Futur construit avec les fabricants de matériaux et des industriels (500 m²)
- Espace dédié à la formation pour les artisans (650 m²)

Divers :

Batipôle est un projet intégrant plusieurs volets dont la formation. Pour tester la validité et la viabilité du projet, la Chambre a établi un programme d'animation et de formation qui sera mis en œuvre pour les années 2007 – 2008 dans les locaux laissés vacants par le transfert du GNFA vers Véhipôle (programmé en janvier 2007). Il s'agira de mettre en place sous forme de « test » ce que proposera Bâtipôle à moyen terme. Pour cette phase d'expérimentation, l'échéancier est le suivant :

- **Animation :** 2006 : rencontre de partenaires potentiels (techniques, financiers) choix des thèmes, des cibles... 2007-2008 : mise en place de 8 animations phares d'une durée d'un mois chacune.
- **Formation :** 2006 : état des lieux de l'existant, étude des besoins, rencontre des fabricants de matériels et de matériaux ; élaboration d'un programme annuel d'une dizaine de stages.
2007 : mise en place et promotion des stages auprès des artisans de la région Bretagne.

3. Echéancier de la réalisation du projet

11/2007	Etude de programmation
05/2008	Etude d'architecture
10/2008	Avant Projet Détaillé
01/2009	Permis de construire
03/2009	Appel d'offres
07/2009	Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve de l'examen des recettes engendrées par le projet et des conventions des opérateurs de formation.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Etudes de programmation et géotechnique	48 000
Études diverses	12 000
Concours d'architecture	40 000
Travaux	2 380 000
TOTAL	2 480 000

6. Intervention de la Région : 420 000 €

CREATION D'UNE MAISON DE LA VIE ETUDIANTE DE TYPE EREVE ET D'UN ESPACE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION

1. Maître d'ouvrage

Syndicat mixte de Gestion du Pôle Universitaire

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

Le projet vise à répondre à trois fonctions essentielles sur le Campus Mazier :

- une fonction « services à l'étudiant » : SIUAPS, SIMPPS, ASUB
- une fonction « vie étudiante et convivialité » : locaux associatifs, salles multifonctions...
- une fonction « recherche et documentation »

2.3. Descriptif du projet

Création de 4 pôles distincts au sein de la maison recherche et vie étudiante (EREVE) :

- Pôle service social et santé : SIMPPS, psychologue, assistante sociale (110 m²)
- Pôle sport : SIUAPS, ASUB (40 m²)
- Pôle vie étudiante : associations (260 m²)
- Pôle recherche et documentation

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2009 Etudes du projet

2010 Concours concepteurs

2011 Travaux

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Coût HT de l'opération : **2 400 000 €**

6. Intervention de la Région : 392 944 €

**Pour une définition de stratégies
territoriales de développement économique
et social**

CREATION DE LA ZAC DE PLAINEVILLE, ORIENTEE TERTIAIRE ET HABITAT, SUR LE TERRAIN DE L'ANCIEN AEROPORT

1. Maître d'ouvrage

Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor (CCI)

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Propriétaire de l'ancien aéroport, la CCI dispose d'un espace de développement stratégique à terme pour l'agglomération briochine : 60 hectares à la Plaineville, pas très éloigné du centre-ville de Saint-Brieuc. Cette vocation figure dans le SCOT avec la mention « pôle d'accueil pour de grands équipements publics et d'intérêt général ».

La desserte par la rocade urbaine s'achève et le tracé de la rocade d'agglomération donne désormais un intérêt de premier plan à cette zone par la présence d'un important échangeur.

Zone d'activités volontairement conçue selon les critères du « développement durable », le projet de la Plaineville porte l'ambition d'un aménagement différent qui privilégie à la fois :

- une forte présence d'activités tertiaires orientées vers la recherche, la santé et les hautes technologies,
- et un cadre ambitieux de grande qualité environnementale.

Sa situation aux « nouvelles portes ouest » de l'agglomération briochine et le parti pris d'une mixité des milieux et des activités en feront un lieu de vie, de services et d'innovation, à la fois ouvert et accessible à tous. L'homogénéité et la qualité paysagère, architecturale et urbanistique du site est affirmée, dès le stade des études initiales et tout au long de la conduite du projet par l'engagement de la CCI 22, principal propriétaire des terrains, et par la qualité de la concertation avec les collectivités et partenaires associés.

La CCI 22 affiche ainsi sa volonté d'accueillir des entreprises qui souhaitent investir de manière pérenne avec une réelle prise en compte de l'aspect environnemental, garantie d'une activité s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Ce projet donnera lieu à différentes tranches. Les éléments financiers et techniques de cette fiche projet ne concernent qu'une première tranche sur la période 2006-2009. Le reste de la zone sera aménagé en fonction du rythme de commercialisation, de la mise en service de la rocade d'agglomération et d'un barreau de jonction entre les deux rocades.

Description de l'opération

- Etudes générales
- Aménagement d'une première zone de 15 ha de terrains sur l'emprise de la CCI 22

L'ensemble des collectivités locales ont d'ores et déjà donné leur accord de principe, ce qui garantit le démarrage de la procédure en juin 2006.

Sur cette période, il est prévu de céder 10 ha de terrains non viabilisés aux premiers partenaires intéressés. Les acquisitions de terrains qui seraient éventuellement rendues nécessaires pour la réalisation de la ZAC n'ont pas été chiffrées ici.

3. Échéancier de la réalisation du projet

01/2006	Engagement de l'étude de faisabilité
06/2006	Délibération d'engagement de la procédure de ZAC
09/2006	Etudes préalables
12/2006	Création de la ZAC
06/2007	Modification partielle du POS de Ploufragan
10/2007	Début des travaux d'aménagement

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc ;
- la zone soit inscrite dans un schéma de pays.

Les affectations commerciales ne sont pas éligibles.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Etudes de faisabilité	30 000
Dossier de création de la ZAC	70 000
Dossier de réalisation de la ZAC	30 000
Travaux	3 337 500
Maîtrise d'œuvre	200 250
TOTAL	3 667 750

6. Intervention de la Région : 400 000 €

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DU GRAND PLESSIS (30 HA) A PLAINTEL

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Centre Armor Puissance 4

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le Pays de Saint-Brieuc n'a pas fait un schéma global des zones d'activités. Un travail de ce type étant fait et tenu à jour, au niveau départemental, par Côtes d'Armor Développement, il ne lui a pas paru nécessaire de se lancer dans un schéma de pays. Il a, par contre, décidé de définir 3 zones d'activités de pays (délibération du Comité syndical du 8 octobre 2004). Ce sont :

- la zone d'activités des Châtelets sur l'agglomération briochine (Ploufragan et Trégueux) portée par la Communauté d'agglomération briochine - CABRI
- la zone d'activités des Tourelles à Lamballe, portée par Lamballe Communauté
- la zone d'activités du Grand Plessis à Plainel, portée par la CDC de Centre Armor Puissance 4

Le Pays souhaite que seules ces 3 zones d'activités soient soutenues dans le cadre du Contrat de pays 2006-2012.

Description de l'opération

La Communauté de communes de Centre Armor Puissance 4 a déjà réalisé une première tranche de la zone d'activités du Grand Plessis, en 2004 et 2005. Cette première tranche est entièrement commercialisée. C'est pourquoi la Communauté a décidé de procéder à une extension sur une trentaine d'hectares.

Contenu du projet :

Objectif	30 hectares
Commercialisables	25 hectares

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

12/2005	Consultation pour maîtrise d'ouvrage
06/2006	Etudes préalables et acquisitions
06/2007	Début des travaux et commercialisation

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Acquisitions	500 000
Études	275 000
Travaux	2 750 000
Assainissement	500 000
TOTAL	4 025 000

Coût de revient du m² : 16 € HT

6. Intervention de la Région : 800 000 €

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DES CHATELETS (100HA)

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le Pays de Saint-Brieuc n'a pas fait un schéma global des zones d'activités. Un travail de ce type étant fait et tenu à jour, au niveau départemental, par Côtes d'Armor Développement, il ne lui a pas paru nécessaire de se lancer dans un schéma de pays. Il a, par contre, décidé de définir 3 zones d'activités de pays (délibération du Comité syndical du 8 octobre 2004). Ce sont :

- la zone d'activités des Châtelets sur l'agglomération briochine (Ploufragan et Trégueux) portée par la Communauté d'agglomération briochine - CABRI
- la zone d'activités des Tourelles à Lamballe, portée par Lamballe Communauté
- la zone d'activités du Grand Plessis à Plaintel, portée par la CDC de Centre Armor Puissance 4

Le pays souhaite que seules ces 3 zones d'activités soient soutenues dans le cadre du Contrat de pays 2006-2012.

Description de l'opération

Le parc des Châtelets est le parc historique du territoire briochin. Il est aussi le plus vaste site d'accueil d'entreprises sur les Côtes d'Armor (167 ha portés à court terme à 182 ha).

La CABRI entend donc :

- poursuivre l'aménagement de ce parc d'activités de manière à concentrer l'activité économique de l'agglomération sur un site unique clairement identifié, évitant ainsi le mitage du paysage périurbain par le développement anarchique de petites zones d'activités de faible qualité. 100 ha de zone d'activités supplémentaires seront aménagés ;
- offrir des capacités d'accueil à des projets du secteur de la recherche et de la production en agroalimentaire dans le cadre du pôle de compétitivité « VALORIAL » (Zoopôle - extension nord Châtelets), dans le périmètre duquel s'inscrit la ZA des Châtelets.

Contenu du projet :

- Acquisitions
- Etudes
- Aménagements

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 Etudes d'aménagement d'ensemble

2007 Acquisitions foncières

2008 Acquisitions foncières et études techniques

2009 Acquisitions foncières et aménagement (début des travaux)

2010 Aménagement et commercialisation

2011 Aménagement et commercialisation

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Etudes préalables	100 000
Acquisitions	2 000 000
Travaux	9 000 000
TOTAL	11 100 000

L'opération se réalisera tout au long de la période du contrat. C'est pourquoi, il est proposé de prévoir :

- 3 000 000 € sur la première période du contrat (2006 – 2009),
- 8 100 000 € sur la seconde période (2009–2012).

6. Intervention totale de la Région : 1 100 000 €

300 000 € pour la période 2006-2009

800 000 € pour la période 2009-2012

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES DE LA TOURELLE (20HA)

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le Pays de Saint-Brieuc n'a pas fait un schéma global des zones d'activités. Un travail de ce type étant fait et tenu à jour, au niveau départemental, par Côtes d'Armor Développement, il ne lui a pas paru nécessaire de se lancer dans un schéma de pays.

Il a, par contre, décidé de définir 3 zones d'activités de pays (délibération du Comité syndical du 8 octobre 2004). Ce sont :

- la zone d'activités des Châtelets sur l'agglomération briochine (Ploufragan et Trégueux) portée par la Communauté d'agglomération briochine - CABRI
- la zone d'activités des Tourelles à Lamballe, portée par Lamballe Communauté
- la zone d'activités du Grand Plessis à Plaintel, portée par la CDC de Centre Armor Puissance 4

Le pays souhaite que seules ces 3 zones d'activités soient soutenues dans le cadre du Contrat de pays 2006-2012.

Description de l'opération

Lamballe Communauté est en train de réaliser une première tranche de la zone d'activités de la Tourelle. Cette première tranche, qui correspond à une emprise foncière d'environ 40 ha pour 30 ha commercialisables est aménagée selon les références Bretagne Qualiparc, est en cours de commercialisation. La Communauté a d'ores et déjà décidé de prévoir une extension de cette zone après 2009.

Contenu du projet :

- Extension de la Tourelle : 20 ha

Cette 2ème phase viendra compléter la 1ère phase livrée en 2006. Elle sera aussi aménagée selon les références Bretagne Qualiparc. La 2ème phase permettra de confirmer et de renforcer les premiers aménagements.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2009/2012 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20% ;
- la zone ait obtenu l'agrément Bretagne Qualiparc.

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet : **4 800 000 €**

6. Intervention de la Région : 480 000 €

**Pour un projet agricole partagé, à la fois
performant et respectueux de
l'environnement**

DEVELOPPEMENT DE LA MANIFESTATION TERRALIES

1. Maître d'ouvrage

Association Terralies

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

Ce projet de développement vise à :

- Rapprocher les costarmoricains de leur agriculture et développer les conditions du dialogue
- Réhabiliter les métiers du vivant en montrant la contribution active des agriculteurs
- Développer de façon significative une nouvelle communication de l'agriculture et de l'agroalimentaire
- Mettre en valeur une agriculture costarmoricaine diverse qui répond à des marchés différenciés
- Valoriser la complémentarité entre agriculture et agroalimentaire
- Rassembler sur ces projets des partenaires qui adhèrent à cette démarche

Parallèlement, il s'agira de :

- Favoriser la compréhension par les différents acteurs des mutations de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du monde rural, ainsi que du potentiel de ressources et de compétences existants sur le territoire du Pays
- Développer à partir de Terralies une pédagogie de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du développement rural et durable, répondant aux demandes de la population locale (scolaires, actifs, retraités)

2.3. Descriptif du projet

Partenaires

Chaque animation sera le résultat d'un travail conduit avec différents acteurs permettant d'inscrire la démarche sur l'année :

- partenariat avec des écoles ou centre de loisirs (développement du concours « Ferme des enfants »), des collégiens (jumelage une classe - une exploitation), des lycéens (jumelage une classe - un labo)
- implication des compétences et ressources locales : Zoopôle, associations, Maison de la baie...
- présentation grand public lors de Terralies via une journée pédagogique le vendredi
- diffusion au long de l'année avec la constitution de mallettes pédagogiques, la circulation des animations sur le territoire, la mise en ligne sur le site internet de Terralies

Description de l'opération

Pour ce faire, l'association souhaite construire un ensemble d'animations pédagogique innovantes sur des thèmes transversaux répondant particulièrement aux attentes de la population locale (développement durable, traçabilité, eau...).

Contenu du projet :

- Réalisation de supports concrets et visuels

- Conduite d'expériences avec des matériaux vivants (si possible)
- Information sur les métiers et les activités conduites dans le Pays (production, transformation, recherche, service...)
- Elaboration de mallettes pédagogiques utilisables tout au long de l'année
- Définition d'animations pouvant être assurées par des professionnels du secteur

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

Dès lors que le plan de financement aura été validé, l'opération pourra débuter au 1er janvier 2007. Les dépenses de ce projet de développement seront étalées annuellement sur 2007, 2008 et 2009.

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve de la présentation détaillée des opérations et ne sera pas renouvelé au-delà des trois ans.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Indemnisation des partenaires et intervenants	4000
Elaboration de la mallette pédagogique (support enseignants, grand public...)	5000
Construction d'animation et de support pédagogique	20 000
Budget de fonctionnement de l'expérimentation (transport, achat, fourniture...)	3000
Développement des animations sur le site Internet	8000
Conduite du projet	15 000
Budget prévisionnel moyen pour une animation	55 000

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Réalisation de deux animations par an sur trois ans	330 000
Stockage, transport, installation des animations	10 000
Animation, intervenant (10 jours x 3 ans x 500 €)	15 000
Maintenance site Internet	15 000
Communication promotion	10 000
Réalisation de l'étude de faisabilité d'un site permanent	20 000
Partie du projet sur laquelle porte la demande de subvention auprès de la Région	400 000

6. Intervention de la Région : 80 000 €

**Pour une exemplarité des démarches
environnementales**

MAISON DE LA BAIE ET DE LA BRIQUETERIE

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

La réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc a pour vocation la préservation stricte de milieux naturels fragiles, rares ou menacés de haute valeur écologique et scientifique. L'objectif prioritaire de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, à la conservation du patrimoine naturel et en particulier de la diversité biologique.

La CABRI est l'opérateur local du site Natura 2000 de la Baie de St-Brieuc et à ce titre est responsable de la production du document d'objectifs (DOCOB).

La CABRI a intégré la réserve naturelle de la baie dans son Plan de protection et de mise en valeur des sites d'intérêt communautaire, visant à améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération et à créer un environnement favorable au développement touristique de la CABRI.

C'est aussi la Cabri qui est gestionnaire de la Maison de la baie et de la briqueterie (musée), équipements situés en bordure ou sur le site de la Réserve. Elle souhaite renforcer l'attractivité de ces deux équipements structurants pour mieux valoriser le patrimoine, la richesse écologique et l'histoire humaine de la baie.

Description de l'opération

Maison de la baie : développer un nouvel espace muséographique vivant et interactif pour renforcer l'attractivité du site et la valorisation des richesses de la baie de Saint-Brieuc.

Briqueterie : valoriser le site de la Briqueterie, par un aménagement qualitatif des espaces extérieurs mettant en exergue ses aspects patrimoniaux et environnementaux en lien avec les thématiques du musée.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Début des travaux.

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Briqueterie	500 000
Maison de la Baie	800 000
TOTAL	1 300 000

6. Intervention de la Région : 200 000 €

**Pour une affirmation de la vocation et de la
spécificité maritimes de la Bretagne**

CONFORTEMENT DES FALAISES

1. Maître d'ouvrage

Ville de Pléneuf-Val-André

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

S'étendant sur près de 300 m, les fronts rocheux de la falaise de Lingouare présentent des pentes importantes comprises entre 70° et 90°. La falaise qui délimite côté est, la promenade de la Lingouare, est affectée de nombreuses zones instables au droit desquelles se sont déjà produits des éboulements rocheux parfois très volumineux. Le sentier de randonnée (GR 34) se situe en crête de cette falaise. A ce jour, l'accès à la mer sur la pointe de Pléneuf (site touristique au droit de l'îlot du Verdelet et réserve ornithologique) est interdit au public et la pérennité du GR est menacée.

La falaise des Murs Blancs est située dans l'agglomération de Pléneuf-Val-André, au-dessus de l'extrémité ouest de la plage du Val-André. S'étendant sur près de 90 m de largeur et 10 à 18 m de hauteur, elle est bordée en crête par le sentier de grande randonnée GR 34. En contrebas, plusieurs maisons et immeubles collectifs d'habitation sont adossés à cette falaise verticale et instable. Ce risque est répertorié dans le dossier départemental des risques majeurs ainsi que dans le Document Communal Synthétique.

D'un point de vue géologique, ces falaises sont constituées par des éboulis de pente, le « head ». Ce matériau meuble est cohérent quand il est sec, mais perd sa tenue en présence d'eau. Face à ces constats, la commune :

- a lancé en février 2001, une étude géotechnique en vue de la réalisation de travaux de mise en sécurité de la falaise des Murs Blancs ;
- a été contrainte en février 2004, de mettre en place un barrièrage de protection et une interdiction permanente d'accéder à la Pointe de Pléneuf en raison de chutes de pierres provenant de la falaise de la Lingouare ;
- a confié en septembre 2004, une étude de stabilité des deux falaises communales précitées qui préconise la réalisation des travaux de confortement des falaises.

Description de l'opération

Falaise de la Lingouare : pose d'ancrage passifs afin d'assurer la stabilité générale des fronts rocheux et mise en place d'un grillage de contention afin d'empêcher les chutes de blocs de faible volume. En amont de la crête, le grillage permettra également de limiter fortement le phénomène d'érosion superficielle à l'origine de la chute de « paquets » de matériaux meubles.

Falaise des Murs Blancs : comme précédemment. Le grillage sera doublé d'une nappe de géogrille anti-érosion pour

éviter ou réduire l'écoulement des effritements et ancré en tête et en pied et plaqué par des câbles. En amont de la crête, les eaux de ruissellement seront captées et évacuées vers l'aval, grâce à la pose de drains subhorizontaux

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

04/2006	Marché de maîtrise d'œuvre
06/2006	Consultation des entreprises
10/2006	Début des travaux
05/2007	Fin des travaux et ouverture

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que le projet s'inscrit dans le SCOT de Pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Prestations intellectuelles	145 000
Travaux sur la falaise de Lingouare	660 000
Hypothèse 1 : Travaux sur la falaise des Murs blancs (si glissements superficiels)	395 000
Hypothèse 2 : Travaux sur la falaise des Murs blancs (si glissements en grande masse)	595 000
TOTAL Hypothèse 1	1 200 000
TOTAL Hypothèse 2	1 400 000

La demande de subvention du contrat se fait sur la base de l'hypothèse 2 (coût HT de l'opération : 1 400 000€)

6. Intervention de la Région : 280 000 €

REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES REGATES EN CŒUR DE STATION

1. Maître d'ouvrage

Ville de Pléneuf-Val-André

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Conformément au diagnostic de l'étude ODESCA du Pays de Saint-Brieuc, le territoire de la Côte de Penthièvre connaît actuellement un important développement touristique qui constitue un élément moteur d'aménagement de la façade maritime du Pays de Saint-Brieuc.

En réponse au manque d'hébergements marchands de qualité, différents projets tendent aujourd'hui à positionner la station sur le tourisme d'affaires et le tourisme à l'année :

- création en centre-ville d'un centre de thalassothérapie et de remise en forme, d'une résidence 4* de 68 studios et 30 T2, d'une résidence 3* de 50 appartements, d'un restaurant gastronomique (de niveau 15/20 au Gault et Millau),
- projet de résidence 4* d'une centaine d'hébergements à proximité du golf,
- ouverture à l'année du Grand Hôtel (propriété communale) permettant ainsi la pérennisation des emplois de cet établissement et l'amélioration de la qualité du service rendu,
- extension de 600 m² et restructuration du casino du Val-André en vue de créer des salles de réunion et de séminaire pour profiter des afflux de clientèles potentielles.

Consécutivement à ces différents projets privés, la ville est contrainte de réaménager son cœur de station avec plusieurs objectifs :

- définir un nouveau plan de circulation et de jalonnement afin d'améliorer les flux liés à ces fréquentations nouvelles,
- réaliser un parking souterrain public de 162 emplacements accessibles aux personnes à mobilité réduite afin d'optimiser le stationnement en cœur de station (3 222 000 €)
- réaménager la place des Régates qui constitue un site urbain remarquable et stratégique aux confluences de tous les projets précédemment décrits.

Cette dernière opération devra faire l'objet d'un traitement paysager de qualité, préserver l'architecture des cabines de plage, tenir compte des accès aux différents équipements, permettre la poursuite d'activités sportives et festives en surface.

Les éléments techniques et financiers de cette fiche projet ne concernent que le réaménagement de la place des Régates

Description de l'opération

Préservation et aménagement des cabines et des sanitaires existants.

Aménagements paysagers (plantation d'arbres et d'arbustes, arrosage automatique).

Aménagements de liaisons piétonnes.

Aménagements urbains (bancs, éclairage public, bornes électriques & boîtiers d'évacuation des eaux usées pour les forains).

Développement durable

Tous ces travaux devront respecter certaines « normes » HQE, tant au niveau de leur construction (matériaux et gestion des travaux) que de leur fonctionnement futur. Cela débouchera concrètement sur la réalisation d'un système de récupération des eaux pluviales et leur réemploi pour l'arrosage des espaces verts.

2.4. Résultats attendus

3. Échéancier de la réalisation du projet

04/2006	Lancement du marché de conception - réalisation
10/2006	Etudes préalables
01/2007	Début des travaux
06/2008	Ouverture

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que le projet s'inscrit dans le SCOT de Pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Reprise cabines et sanitaires	250 000
Aménagements paysagers (4 000 m ² x 150 € / m ²)	500 000
Aménagements de surface et mobilier urbain	500 000
Etudes et frais divers	250 000
TOTAL	1 500 000

6. Intervention de la Région : 300 000 €

VALLEE DU KERPONT ET DU SITE DE PORT GORET

1. Maître d'ouvrage

Commune de Tréveneuc

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Suite à différents dégâts (éboulement de falaises, coupure des sentiers de randonnée) causés par une forte pluviométrie en 2000-2001, la commune a engagé une réflexion et lancé une étude sur les travaux d'amélioration à réaliser en urgence mais aussi sur différentes réalisations à concrétiser sur un espace de temps plus large afin d'améliorer l'attrait touristique de la commune.

La commune envisage ainsi :

- La création d'un sentier piétonnier d'environ 1,5 kilomètre reliant le centre-bourg à la plage de Saint-Marc dans le prolongement des chemins ruraux de l'arrière pays. Ce chemin emprunterait la Vallée du Kerpont en traversant des terrains reboisés par la commune et longerait un ruisseau conduisant à la chapelle de Saint-Marc et faisant la jonction avec le GR 34. Les déplacements piétons entre le bourg et Saint-Marc s'effectuent actuellement en bord de route, ce qui pose d'importants problèmes de sécurité des personnes (notamment des colonies de vacances présentes sur Tréveneuc). Cet aménagement permettrait donc d'isoler les circulations douces de la route et d'offrir aux piétons qui l'empruntent une voie d'accès de qualité.
- Le site exceptionnel de port Goret connaît une fréquentation touristique très importante qui pose des problèmes de sécurité des personnes et de protection des ressources naturelles. L'aménagement envisagé vise à résoudre ces problèmes et à améliorer les conditions d'accueil des estivants. La commune envisage ainsi la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite et la mise aux normes d'un local d'accueil où les vacanciers peuvent trouver des dépliants touristiques et autres guides d'animation de la commune ou la Communauté. Sur les conseils de la DIREN, la commune réfléchit également à l'aménagement d'un parking vert afin de limiter les phénomènes d'érosion de la falaise, en amont de la plage principale.

Description de l'opération

- Achat de terrains
- Nettoyage des lieux
- Création d'un cheminement piéton
- Aménagement d'aires de repos

- Aménagements extérieurs
- Extension et restructuration des lieux d'accueil
- Création de sanitaires publics

Développement durable

Initialement envisagé en 2004, la commune a retardé son projet afin d'attendre les conclusions et préconisations de l'étude préalable à la mise en place d'un Contrat de Restauration et d'Entretien des rivières au niveau de la Communauté.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Port Goret

2008 Vallée du Kerpont

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que le projet s'inscrit dans le SCOT de Pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Vallée du Kerpont	200 000
Port Goret	75 000
TOTAL	275 000

6. Intervention de la Région : 55 000 €

SITES DE PORT MORVAN ET DE JOSPINET

1. Maître d'ouvrage

Commune de Planguenoual

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

A l'image de toute la Côte de Penthièvre, la commune de Planguenoual dispose d'une bande littorale de qualité, encore très préservée. Afin d'organiser l'activité touristique, la commune souhaite aménager deux sites particulièrement fréquentés :

- De par son emplacement (proximité du port de Dahouët, environnement peu urbanisé, plage et estran), le site de Port Morvan constitue un endroit recherché et apprécié autant par les autochtones que par les estivants : c'est un lieu très visité et fréquenté. Le projet envisagé vise à solutionner les problèmes posés par cette fréquentation notamment ceux de stationnement, de circulation, de sécurité, d'environnement, de cadre de vie et de respect du site naturel.
- Le site de Jospinet nécessite quant à lui d'être réhabilité. Il se caractérise à l'heure actuelle par la présence :
 - o d'un port de pêche d'intérêt départemental,
 - o de deux zones d'activités spécialisées en mytiliculture,
 - o d'un restaurant à vocation touristique,
 - o d'un site Natura 2000.

Dans le cadre d'une opération de requalification des zones d'activités sous le label Qualiparc, l'étude d'urbanisme préalable a relevé l'intérêt touristique du lieu et proposé à la commune un projet de réaménagement global. Dans ce cadre, le projet consiste à réhabiliter deux anciens hangars mytilicoles dont la commune est déjà propriétaire, afin de :

- créer un lieu d'information concernant la mytiliculture, le site Natura 2000, la baie de Saint-Brieuc (activités, pêche, oiseaux) ;
- créer un lieu d'accueil pour les randonneurs pédestres (proximité du GR 34) et équestres (accès grève et proximité du chemin équestre).

Description de l'opération

Sont envisagés sur le site de Jospinet (2008 - 200 000 €) :

- Réhabilitation de deux anciens hangars (extérieurs : couverture, murs ; intérieurs : mise aux normes, accessibilité, sanitaires, signalétique, panneaux d'exposition...)

- Aménagement paysager des espaces extérieurs

Sont envisagés sur le site du Port Morvan (2009/2012 - 150 000 €) :

- Création des espaces de stationnement de type « parking vert »
- Mise en place d'un plan de circulation adapté et sécurisant
- Développement des liaisons piétonnes sur l'ensemble du site
- Aménagement d'une liaison entre le site et le port de Dahouët (Pléneuf-Val-André) par voie piétonne

Ces deux projets sont compatibles avec le zonage et la réglementation du Plan Local d'Urbanisme.

2.4. Résultats attendus

3. Échéancier de la réalisation du projet

01/2007	Recherche de financements
06/2007	Avant Projet Sommaire
2008	Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que le projet s'inscrit dans le SCOT de Pays.

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet : **350 000 €**

6. Intervention de la Région : 70 000 €

AMENAGEMENT DES ABORDS IMMEDIATS OU SURPLOMBANT LA PLAGE DE LA BANCHE

1. Maître d'ouvrage

Ville de Binic

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le centre de la commune de Binic est situé au bord de la Baie de Saint-Brieuc, au niveau de l'exécutoire du cours d'eau de l'Ic. En son centre, le site de la Banche avec sa large plage de sable est un site remarquable très apprécié des touristes. Accessible depuis la route départementale qui passe à proximité, elle est également visible des coteaux et plateaux environnants.

Conformément au SCOT qui reconnaît la qualité exceptionnelle de la bordure littorale, la commune souhaite requalifier et aménager trois sites immédiats ou surplombants la Banche :

- Des terrains situés rue Gasselin qui dominent la plage et présentent un intérêt au titre des vestiges archéologiques. Situés à l'entrée de la commune, cet espace naturel borde le sentier du GR 34. Durant ces dernières années, la commune a déjà engagé des travaux de confortement de falaises afin de maintenir la continuité du sentier de grande randonnée. La commune souhaite désormais aménager cet espace pour l'ouvrir aux randonneurs et aux touristes.
- Le belvédère naturel de Bellevue. Très fréquenté, ce site offre une vue panoramique exceptionnelle sur la baie de Saint-Brieuc. Situé en limite du tissu urbain, ce belvédère est jusqu'à présent accessible aux automobilistes par une voie étroite et sans issue. Face à l'absence d'aménagements pour contenir le stationnement et la circulation, la commune souhaite entreprendre des travaux d'aménagements pour limiter l'impact de la fréquentation touristique sur l'environnement, préserver le passage des randonneurs sur le GR 34 et tenir compte de l'implantation d'une thalassothérapie dans l'ancienne base nautique du Conseil général.
- L'esplanade de la Banche située en bordure immédiate de la plage est un secteur clé du centre de la commune. C'est à la fois un espace de promenade urbaine, un centre d'animations estivales et un lieu de liaison entre les différentes parties de la commune. Suite à la réalisation d'une étude d'urbanisme financée dans le cadre du FAUR, la commune souhaite revoir l'aménagement de l'esplanade pour mieux identifier chacune des fonctions précédemment évoquées.

Description de l'opération

- Au niveau des terrains situés rue Gasselin (42 450 m² classés en zone NL)
 - o plantation d'arbustes et entretien des arbres existants par taille et/ou élagage
 - o création d'espace et implantation « soft » de mobilier urbain en bois

- signalétique, installation d'une table d'orientation
- Au niveau de Bellevue
 - aménagement paysager
 - réorganisation du stationnement
 - mise en place de petits équipements publics touristiques (table d'orientation, tables de pique nique, bancs)
 - restauration de la continuité du chemin des douaniers
- Au niveau de l'esplanade
 - aménagement paysager et réorganisation du site pour les animations estivales
 - réorganisation du stationnement

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Terrains situés rue Gasselin

2008 Site de Bellevue

2010 Esplanade de la Banche

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que le projet s'inscrit dans le SCOT de Pays.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Terrains situés rue Gasselin	120 000
Site de Bellevue	200 000
Esplanade de la Banche	1 200 000
TOTAL	1 520 000

Cette opération se réalisera en deux tranches fonctionnelles, réparties sur les 2 périodes du Contrat de pays :

2006-2009 : rue Gasselin et site de Bellevue pour un montant de 320 000 €

2009-2012 : esplanade de la Banche pour un montant de 1 200 000 €

6. Intervention totale de la Région : 304 000 €

64 000 € sur la période 2006-2009

240 000 € sur la période 2009-2012

REHABILITATION DU HAUT DE LA PLAGE DES CHATELETS

1. Maître d'ouvrage

Ville de Saint-Quay-Portrieux

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Une partie du sentier des douaniers de Saint-Quay-Portrieux prend appui sur une dalle de béton surplombant de nombreuses alvéoles, site de nombreux trafics et d'insécurité sur la plage des Châtelets.

D'autre part, la commune dispose de quelques cabines de plage en dur, beaucoup moins que par le passé, qui font l'objet d'une très forte demande de la part des familles souhaitant disposer d'un local de rangement à proximité des plages.

Le projet est de faire disparaître les alvéoles existantes par leur comblement et de mettre en place des cabines de plage en bois installées en haut de la plage des Châtelets.

Description de l'opération

Comblement d'alvéoles bétonnées.

Acquisition et installation de cabines de plage en bois.

2.3. Descriptif du projet

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2008 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que le projet s'inscrit dans le SCOT de Pays.

5. Présentation financière du projet

Coût HT de l'opération : **200 000 €**

6. Intervention de la Région : 40 000 €

CREATION D'UN POLE D'ACCUEIL D'ENTREPRISES DE PRODUCTION NAUTIQUE

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

A l'occasion du projet de requalification et de reconversion du port du Légué, la CABRI s'apprête à engager une étude de positionnement et de prédéfinition de ce que pourrait être un Pôle d'accueil d'entreprises de production nautique en lien avec le centre d'activités maritimes du Légué.

Description de l'opération

1ère phase : étude de définition et de précommercialisation d'un pôle nautique sur l'agglomération, visant à accueillir toute entreprise existante ou en création de la filière de production nautique (équipementiers, constructeurs, architectes navals, voiliers...)

2ème phase : aménagement d'un site exclusivement dédié à l'accueil de sociétés de production nautique, fonctionnant en synergie avec le centre d'activités maritimes situé au Légué et avec les équipements déployés sur ce site (engin de levage, pontons de démonstration...)

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Etude de définition

2008 Etudes techniques et acquisition foncières

2009 Aménagement et commercialisation

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- le maître d'ouvrage s'engage sur l'affectation à venir des terrains requalifiés, et que cette affectation soit éligible au regard des principes généraux du présent contrat ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix

moyen pratiqué localement ;

- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.

5. Présentation financière du projet

Coût HT de l'opération : **2 020 000 €**

6. Intervention de la Région : 400 000 €

REALISATION D'UNE PASSERELLE DE LIAISON PIETONNIERE SUR LE PORT DU LEGUE

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Dans le cadre du Plan de référence du Légué à Saint-Brieuc, élaboré en collaboration entre le Conseil général des Côtes d'Armor, la Chambre de commerce et d'industrie et la CABRI, il s'agit de réaliser un équipement de liaison piétonnière entre les rives plérinaise et briochine du Légué, au droit du centre d'activités maritimes récemment réalisé par la Chambre de commerce et d'industrie.

A l'instar d'autres villes portuaires, il s'agit de recréer un lien physique entre les deux rives, permettant aux piétons de circuler aisément d'un espace à l'autre et d'animer de façon permanente le quartier portuaire.

Située à proximité de la place de la Résistance à Plérin, et face au nouvel espace commercial et de services du Carré Rosengart (centre d'activités maritimes), à Saint-Brieuc, cette passerelle est un lien essentiel entre deux espaces de vie, et constitue un élément structurant de la requalification urbaine de ce quartier. En créant une circulation douce entre les deux rives, la CABRI entend recréer un espace vivant d'échanges qui contribuera non seulement à améliorer la fréquentation du Carré Rosengart, mais surtout à faire évoluer l'image de ce quartier auprès des riverains, des habitants de l'agglomération et des visiteurs extérieurs.

Description de l'opération

Réalisation d'une passerelle piétonnière articulée d'une portée de 30 m. L'ouvrage devra pouvoir être manœuvré mécaniquement de manière à pouvoir assurer la libre circulation des bateaux en amont du bassin portuaire.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2008 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Etudes techniques	15 000
Réalisation de l'ouvrage	185 000
TOTAL	200 000

6. Intervention de la Région : 40 000 €

RECONVERSION DES FRICHES INDUSTRIELLES EDF EN ZONES D'HABITAT

1. Maître d'ouvrage

Ville de Saint-Brieuc

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

La Ville de Saint-Brieuc dispose, dans son patrimoine, d'un espace foncier d'environ 45 000 m², anciennes friches EDF/GDF. Situées entre le centre-ville et le port du Légué, sur l'axe d'accès reliant la ville au port départemental, ces terrains, dont certains bordent la rivière du Gouët, représentent un enjeu fondamental. L'aménagement de ce site permettra d'accroître les liens avec le reste de la ville et renforcera le développement de ce quartier en devenir.

Le Plan de Référence du Grand Légué, défini en 1996 et aujourd'hui en cours de réactualisation, mentionnait ce secteur dénommé « secteur SOUZAIN » comme étant déterminant dans la perception du port du Légué et préconisait d'y densifier l'habitat tout en aménageant les rives du Gouët dans le prolongement de la promenade de la vallée qui mène jusqu'au Port.

C'est pourquoi, la municipalité souhaite aménager ce site en réalisant un vaste programme immobilier à dominante d'habitat. Elle a ainsi lancé une étude permettant de vérifier la faisabilité économique, urbanistique, technique et financière de ce projet. L'aménagement retenu au cours des phases 1 à 3 de cette étude prévoit la création d'un quartier multifonctionnel qui intègre des logements, des plates-formes de bureaux et services, ainsi que des commerces et un équipement public dont la vocation n'est pas encore déterminée.

Dans l'objectif de confirmer l'opportunité et la faisabilité de ce projet, la ville a lancé deux études :

- la première vise à identifier les pollutions qui subsistent, à déterminer les mesures de dépollution et le coût induit pour permettre d'aménager ce site à terme. Les conclusions de cette étude seront connues en août 2006. A ce stade, les coûts théoriques de dépollution sont estimés à environ 1 million d'euros ;
- la seconde étude a pour objectif de déterminer différents scénarios d'aménagement de la zone et d'en confirmer la faisabilité économique. Ces conclusions estiment également le coût de démolition des bâtiments à hauteur d'1 million d'euros.

Description de l'opération

Démolition des bâtiments de l'ancienne usine existants.

Réalisation des réseaux et aménagements d'espaces publics.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 Réalisation des études de démolition

2007 Consultation des opérateurs

2008 Démolition et dépollution du site

2009 Réalisation des programmes de logement

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- le maître d'ouvrage s'engage sur l'affectation à venir des terrains requalifiés, et que cette affectation soit éligible au regard des principes généraux du présent contrat ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.

La dépollution n'est pas éligible.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Démolition des bâtiments de l'ancienne usine existants	1 000 000
Réalisation des réseaux et aménagements d'espaces publics	2 700 000
TOTAL	3 700 000

6. Intervention de la Région : 400 000 €

ACQUISITION ET REHABILITATION DES FRICHES DU PORT DU LEGUE

1. Maître d'ouvrage

Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor (CCI)

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le port de Saint-Brieuc / Le Légué et ses quartiers environnants font l'objet d'un vaste programme de reconquête et de réaménagement dont les grands principes ont été arrêtés en 2003 dans le cadre d'un plan de référence multipartenarial (Conseil général, CABRI, villes de Saint-Brieuc et de Plérin, Chambre de commerce et d'industrie...) :

- Déplacement des zones dédiées au commerce maritime vers l'embouchure
- Projet d'enclôture et de mise à flot de l'avant port
- Création d'une aire de réparation des navires de pêche
- Création du Centre d'activités maritimes et développement d'un pôle technique plaisance en amont du port

Ce programme libère régulièrement de vastes espaces autour du bassin n° 1. C'est dans cette zone que peut être envisagée la création d'un pôle d'entretien et de construction dédié aux activités maritimes :

- Extension du site de réparation pêche
- Implantation d'entreprises liées à l'entretien et la construction navale (pêche & plaisance)

Titulaire d'une délégation de droit de préemption par la ville de Saint-Brieuc et concessionnaire du port, la CCI envisage ainsi d'acquérir et de réhabiliter près d'1 ha de terrains et de friches industrielles.

Description de l'opération

Acquisition de terrains et de bâtiments.

Nettoyage, dépollution et viabilisation des sites.

Etudes diverses et commercialisation.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Acquisitions et réhabilitations

2008 Etudes et Acquisitions

2009 Acquisitions et réhabilitations

2010 Viabilisation

2011 Viabilisation

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- le maître d'ouvrage s'engage sur l'affectation à venir des terrains requalifiés, et que cette affectation soit éligible au regard des principes généraux du présent contrat ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.

Les charges de gestion du maître d'ouvrage ne sont pas éligibles.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Acquisition terrains nus hors DPM (7 000 m ² x 30 €/m ² - selon récente estimation des domaines)	210 000
Acquisition immeuble (1 000 m ² x 200 €/m ² - selon récente estimation des domaines)	200 000
Dédommagements des AOT sur DPM	200 000
Démolition des friches (5 000 m ² x 30 €/m ²)	150 000
Reprise VRD (4 000 m ² x 70 €/m ²)	280 000
Études	100 000
Commercialisation (recrutement personnel spécifique durant 1 an)	50 000
Charges de gestion CCI	10 000
TOTAL	1 200 000

6. Intervention de la Région : 200 000 €

REQUALIFICATION DES FRICHES INDUSTRIELLES AU BORD DU QUAI AMEZ

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

Dans le cadre du Plan de référence du Légué à Saint-Brieuc élaboré en collaboration entre le Conseil général, la Chambre de commerce et d'industrie et la CABRI, le projet consiste à reprendre possession des divers sites industriels pour les reconvertir dans le domaine des activités maritimes et nautiques.

2.3. Descriptif du projet

Acquisition des 10 000 m² de bâti situé sur le quai Armez au port du Légué, entre le pont de pierre et le Centre d'activités maritimes, et relocalisation des activités logistiques qui s'y trouvent, sur un site plus adapté de l'agglomération.

Conservation de ces bâtiments et requalification en vue d'accueillir des activités du secteur du nautisme (construction, réparation, services).

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 à 2009 Acquisitions

2010 à 2011 Requalification

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- le maître d'ouvrage s'engage sur l'affectation à venir des terrains requalifiés, et que cette affectation soit éligible au regard des principes généraux du présent contrat ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.

5. Présentation financière du projet

Coût total : **5 000 000 €**

6. Intervention de la Région : 800 000 €

REQUALIFICATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « BRETAGNE ATELIERS » SUR LE PORT DU LEGUE

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

Dans le cadre du Plan de référence du Légué à Saint-Brieuc élaboré en collaboration entre le Conseil général, la Chambre de commerce et d'industrie et la CABRI, le projet consiste à reprendre possession des divers sites industriels pour les reconvertir dans le domaine des activités maritimes et nautiques.

2.3. Descriptif du projet

Reconversion de l'ancien bâtiment industriel de Bretagne Ateliers acheté par la CABRI, pour l'accueil d'activités du secteur nautique, conformément au plan de référence du Légué. Il s'agit de remettre aux normes l'ensemble du bâtiment de 4 600 m² actuellement sur 3 niveaux, pour accueillir des entreprises de la filière nautique. Le programme comprendra des ateliers et des bureaux, ainsi que des moyens spécifiques à l'activité de construction et de réparation nautique.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2008 Etudes

2009 Phase 1

2010 Phase 2

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que :

- le maître d'ouvrage s'engage sur l'affectation à venir des terrains requalifiés, et que cette affectation soit éligible au regard des principes généraux du présent contrat ;
- l'aide de la Région n'ait pas pour effet de proposer de l'immobilier d'entreprise à des prix inférieurs au prix moyen pratiqué localement ;
- le produit de la commercialisation des terrains soit pris en compte et ne soit pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement ;
- l'autofinancement soit au moins égal à 20%.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Etudes	330 000
Phase 1 : travaux de démolition et transformation	440 000
Phase 2 : transformation, VRD, finitions	1 430 000
TOTAL	2 200 000

6. Intervention de la Région : 440 000 €

CREATION D'UN POLE NAUTIQUE

1. Maître d'ouvrage

Ville de Binic

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Diverses études réalisées à l'échelle de la commune, de la communauté de communes et du département ont mis en évidence que l'apprentissage et la pratique des sports nautiques sont insuffisamment développés au niveau de la Baie de Saint-Brieuc, malgré des conditions géographiques très favorables : bassin d'évolution abrité des vents d'ouest.

En conséquence, la commune de Binic travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un projet nautique qui vise à:

- réaliser une structure d'accueil conforme aux normes de qualité selon les publics concernés,
- développer une offre de qualité, notamment dirigée vers les clientèles touristiques,
- professionnaliser la structure en maintenant et développant l'emploi permanent et en accroissant les périodes et tranches horaires d'exploitation notamment en haute saison,
- améliorer la commercialisation des activités.

Pour ce faire, la commune a retenu le scénario qui prévoit une occupation du quai des Corsaires, espace relevant jusqu'à présent de la concession pêche attribuée à la Chambre de commerce et d'industrie, qui a donné son accord de principe au projet communal.

Description de l'opération

Mise aux normes de la structure d'accueil sur le port de Binic.

Création d'un bâtiment d'accueil de 255 m² : sanitaires, bureau d'accueil, locaux de rangement du matériel, salles de cours et de réunion.

Création d'un hangar de stockage et d'entretien du gros matériel de 250 m².

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2006 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
60 m ² à réutiliser x 500 €	30 000
bloc sanitaire à construire 50 m ²	100 000
145 m ² à construire x 1 300 €	189 000
maîtrise d'œuvre	32 000
250 m ² de hangar (dont 50 m ² d'atelier) x 500 €	125 000
Aménagements du terre-plein	17 000
Structure off-shore	150 000
TOTAL	643 000

6. Intervention de la Région : 128 600 €

CREATION D'UN CENTRE NAUTIQUE

1. Maître d'ouvrage

Ville de Pléneuf-Val-André

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Pour sa partie opérationnelle, l'actuel centre nautique est implanté sur les sites de Piégu et des Murs Blancs où il fonctionne avec des structures modulaires. Cette structure communale est gérée par une association qui emploie 18 « équivalents temps plein » permanents et près de 35 agents saisonniers en juillet et août. Le chiffre d'affaires de l'association est de l'ordre de 768 000 €. Les activités proposées sont les suivantes :

- classes de découvertes, classes de mer et scolaires de proximité (soit 1 800 élèves – 80 classes),
- stages d'apprentissage (voile, char à voile) et séjours vacances enfants de 7 à 17 ans,
- location et cours particuliers (catamarans, dériveurs, kayak, planche à voile...),
- centre d'entraînement loisir et compétition, formation permis bateau et moniteur voile et char à voile,
- école de croisière (sortie à la journée, mini-croisière et croisière de 6 jours),
- organisation d'animations et événements nautiques (8h du Val André, championnat de France ou du Monde...).

Le Centre Nautique souhaite développer :

- l'accueil de scolaires en provenance de toute la France. Il est à noter que 12% des enfants venus en classe de mer reviennent en vacances avec leur famille sur le site de séjour,
- les activités sportives de loisirs et de compétition en voile et char à voile (à ce jour plus de 80 participants réguliers venant de tout le canton),
- l'organisation de compétitions de haut niveau faisant venir des sportifs de toute la France mais aussi de l'étranger,
- l'accueil de groupes ou d'individuels pratiquant ponctuellement une activité nautique lors de week-end ou séminaires.

Description de l'opération

Pour répondre aux besoins nouveaux liés au projet de développement du centre nautique, la commune de Pléneuf-Val-André a décidé d'ériger en « dur » deux constructions nouvelles qui, d'un point de vue fonctionnel, seront conçues pour être complémentaires entre elles :

- Site de Piégu : construction d'un bâtiment – (25 m x 10 m) à R + 2 – qui abritera un espace accueil, des ateliers et locaux de stockages, un local armement, des vestiaires collectifs, un local séchoir, des bureaux réservés à l'administration, des salles de cours, un club house, des services communs. Cet ouvrage doit

permettre l'accueil d'adultes, d'enfants ainsi qu'une équipe d'enseignants et la direction de l'établissement.

- Site des Murs Blancs : construction d'un bâtiment – R+1 – comprenant un atelier et un local de stockage, un local armement, des vestiaires collectifs, un local séchoir, des bureaux et salles de cours, des services communs. Cet ouvrage doit permettre d'accueillir deux classes d'enfants.

Développement durable :

Le projet sur Piégu tiendra compte des contraintes résultant des travaux de confortement de la falaise de Piégu, de la présence sous l'emprise du bâtiment projeté, d'un site archéologique pour lequel un degré de protection 2 est fixé. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite des locaux, y compris ceux des étages, sera assurée.

3. Echancier de la réalisation du projet

Centre nautique de Piégu

09/2006	Approbation du projet et DCE
10/2006	Lancement de l'appel d'offres
12/2006	Choix des entreprises
02/2007	Démarrage des travaux
12/2007	Fin des travaux
01/2008	Ouverture
2008/09	Centre nautique des Murs Blancs

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve que l'envergure intercommunale du projet est attestée.

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Assistance à maîtrise d'ouvrage - Piégu	42 480
Maîtrise d'œuvre - Piégu	127 320
Contrôle technique - Piégu	8295
Mission SPS - Piégu	1925
Travaux de construction du bâtiment - Piégu	1 118 880
Imprévus et divers - Piégu	131 100
Estimation des travaux	438 500
Frais de maîtrise d'oeuvre, de contrôle technique, d'OPC...	70 160
Imprévus et divers	52 340
TOTAL	1 991 000

6. Intervention de la Région : 398 200 €

Pour une Bretagne équitable et solidaire

CREATION D'UNE MAISON DE LA PETITE ENFANCE

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du pays de Quintin

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

La Communauté de communes du Pays de Quintin est actuellement confrontée à trois types de besoins :

- augmenter ses capacités d'accueil des jeunes enfants,
- augmenter ses surfaces de locaux administratifs,
- recentrer les activités musicales en un seul lieu.

En réponse, elle a imaginé un projet intercommunal global qui permette :

- de répondre à l'ensemble des besoins exprimés précédemment,
- d'améliorer les conditions d'accueil des usagers en terme d'accessibilité,
- de créer un espace à forte identité communautaire en centralisant les services existants.

2.3. Descriptif du projet

Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment communautaire qui accueillera un multi-accueil pour jeunes enfants d'une capacité de 25 places (contre 12 actuellement) et qui comprendra également des bureaux et salles de réunions pour les services administratifs de la Communauté. La Maison de la petite enfance existante sera quant à elle transformée en salles de musique pour l'école de musique intercommunautaire du Sud du Pays de Saint-Brieuc. Les éléments techniques et financiers de cette fiche projet ne concernent que la partie « Maison de la petite enfance ».

Description de l'opération

- 100 m² de jeux en extérieur
- 330 m² de surfaces intérieures comprenant des salles d'activités, des chambres, des sanitaires, des rangements, des bureaux.

Développement durable

Le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Etant actuellement engagée financièrement dans une opération pilote d'économie d'énergie, la Communauté souhaite également montrer l'exemple en intégrant une démarche haute qualité environnementale dans son projet immobilier.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

01/2006	Analyse des modes d'accueil
05/2006	Détermination des besoins
07/2006	Approbation du projet
09/2006	Etude de programmation
04/2007	Etude d'architecte
06/2007	Appel d'offres et début des travaux
06/2008	Ouverture

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Achat du terrain	40 000
Construction du bâtiment	740 000
Aménagements extérieurs	20 000
Aménagements publics	40 000
Mobilier et matériel pédagogique	70 000
Honoraires et frais d'études	90 000
Divers	20 000
TOTAL	1 020 000

6. Intervention de la Région : 210 000 €

AMENAGEMENTS URBAINS EN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET CHARNER

1. Maître d'ouvrage

Ville de Saint-Brieuc

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

En vue de préparer l'arrivée du TGV en 2012, la municipalité de Saint-Brieuc engage une réflexion sur le quartier de la Gare. Ce dernier est jusqu'alors peu valorisé bien qu'il dispose d'une situation et d'un potentiel de développement significatif.

Le site de « Charner » (ancienne caserne militaire occupée actuellement par divers services ou associations) a été identifié comme étant une zone d'aménagement stratégique de par ses dimensions (près de 15 000 m² de surface au sol) et son implantation (situé à proximité de la Gare, de l'hypercentre et du centre de congrès Equinoxe).

Les bâtiments sur ce site sont actuellement occupés par l'Ecole des beaux-arts, l'Ecole nationale de musique et de danse, des associations et divers organismes tels les services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. La configuration des lieux et l'état des bâtiments ne permet cependant pas d'envisager à court terme le maintien de ces activités. C'est pourquoi, une reconversion multi-fonctionnelle du site est engagée, permettant l'implantation d'activités liées à la fois à la présence du TGV et du centre de congrès Equinoxe.

Le projet d'aménagement global comprendra dans les bâtiments de la caserne réhabilitée :

- un hôtel de standing (environ 3400 m²)
- un centre d'affaires et de bureaux (environ 1600 m²)
- des commerces (restauration et autres commerces liés notamment à l'activité hôtelière pour 800 m²)
- des logements (environ 2700 m²)
- l'école municipale des beaux-arts (environ 2000 m²)
- un parking souterrain afin de transformer la place en espace de promenade piétonnier d'environ 4000 m².

La ville a lancé un appel à candidatures d'opérateurs (groupement investisseur, promoteur-constructeur, exploitant des activités, maîtrise d'œuvre et tout prestataire nécessaire à l'acte de construire) à même de réaliser dans les conditions du marché, le centre d'affaires, l'hôtel, les logements et/ou les résidences services, ainsi que d'éventuels commerces. Le parking public fera l'objet d'une délégation de service public tant au niveau de l'investissement que de la gestion (concession). Pour autant la ville pourrait être amenée à contribuer financièrement à l'équilibre du parking (étude pour le dernier trimestre 2006).

Les éléments techniques et financiers de cette fiche projet ne porte que sur le réaménagement du parvis et des rues adjacentes, en accompagnement de cette opération d'envergure.

Description de l'opération

- Démolition des bâtiments annexes
- Démolition du mur d'enceinte
- Reprofilage du terrain et traitement paysager
- Réalisation du parvis paysager
- Création d'un large escalier de liaison entre l'angle des rues Alsace Lorraine et Kléber
- Reconfiguration de la voirie sur le boulevard Charner (tourne à gauche)

2.4. Résultats attendus

3. Échéancier de la réalisation du projet

02/2006	Concertation publique
04/2006	Lancement consultation opérateur
03/2007	Libération bâtiment central (B)
07/2007	Travaux bâtiment B et parking
05/2008	Réalisation des aménagements extérieurs

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Démolitions et reconfiguration de la voirie	300 000
Aménagement d'un parvis	200 000
TOTAL	500 000

6. Intervention de la Région : 100 000 €

REAMENAGEMENT DU QUARTIER LIANT LE CENTRE-VILLE DE LAMBALLE A LA GARE TGV

1. Maître d'ouvrage

Ville de Lamballe

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

Ce projet de réaménagement vise à :

- renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville,
- organiser les cheminements piétonniers et les espaces publics,
- développer les liaisons piétonnes entre le centre-ville et la gare TGV.

Pour ce faire, la municipalité envisage :

- la mise en espace semi-piétonnier du secteur commercial de l'agglomération (rues du Val, du Bourg-Hurel, Barrio et Saint-Jacques) afin de garantir la priorité et la sécurité de la circulation aux piétons, ainsi que la limitation du stationnement des véhicules,
- la création d'un cheminement piétonnier paysager et d'espaces verts entre la rue du Val et la gare TGV,
- l'aménagement de la place François Mitterrand située à mi-distance de la rue du Val et de la gare TGV afin d'en accentuer le caractère urbain et de restructurer le stationnement,
- la mise à double-sens de la rue du Général Leclerc.

2.3. Descriptif du projet

- Travaux de voirie
- Installation d'un mobilier urbain
- Création d'une ouverture sur la rue du Val
- Création de deux passerelles
- Aménagement d'espaces verts et d'espaces de jeux pour enfants

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet :

75 000 € Etudes de programmation

610 000 € rue du Val

35 000 € rue Barrio

150 000 € rue Saint-Jacques

175 000 € rue du Bourg-Hurel

40 000 € ouverture rue du Val

130 000 € deux passerelles

45 000 € espaces verts et arbres

120 000 € plantation d'arbres

120 000 € chemin piétonnier

210 000 € place François Mitterrand

590 000 € rue du Général Leclerc

100 000 € travaux divers

2 400 000 €

6. Intervention de la Région : 480 000 €

AMENAGEMENTS URBAINS EN ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DU CHAMP DE MARS

1. Maître d'ouvrage

Ville de Saint-Brieuc

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

La place du Champ de Mars et la place Allende sont actuellement occupées par un parking en surface d'environ 400 places et un immeuble de bureau, jusqu'à présent occupé par l'Inspection académique.

Ces deux espaces constituent une rupture urbaine importante entre le plateau piétonnier et le quartier de la gare. Le nouveau projet d'aménagement d'ensemble de ce secteur qui vient d'être défini, vise à donner une nouvelle dynamique urbaine au centre-ville par la reconquête de l'espace public où la voiture est aujourd'hui omniprésente et à offrir aux briochins un cadre de vie privilégié.

Ce projet d'aménagement sera permis par trois grandes phases de travaux :

- la construction d'un espace commercial construit place du Champ de Mars par une Société Civile Immobilière qui regroupe les opérateurs privés SPIE BATIGNOLLES et ING REAL ESTATE (40 millions d'euros),
- la création d'une nouvelle gare de transports urbains dont les flux seront optimisés via la création d'une ligne de transport en commun en site propre « TEO » dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CABRI,
- la réalisation d'un parc urbain place Allende et l'aménagement des rues qui ceignent le projet dans sa globalité par la Ville de Saint-Brieuc.

Lors de l'enquête réalisée en 2004, les Briochins avaient en effet souhaité voir se développer dans le centre-ville des espaces verts, dans un souci d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement. Cet espace donnera un pendant au cadre urbain très minéral du centre-ville et se veut un lieu de convivialité intergénérationnel s'intégrant au mieux à l'existant. L'aménagement des espaces publics permettra par ailleurs d'assurer une liaison avec le tissu urbain environnant à savoir le quartier du centre-ville et celui de la Gare.

Description de l'opération

Le projet présenté au financement régional ne porte que sur les travaux d'accompagnement réalisés par la ville de Saint-Brieuc et concernant :

- l'aménagement du jardin paysager,
- le traitement des rues Sainte-Barbe et Saint-François.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Etude de programmation

2008 Réalisation des travaux

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet : **770 000 €**

6. Intervention de la Région : 200 000 €

REQUALIFICATION URBAINE DU CENTRE HISTORIQUE DE SAINT-BRIEUC

1. Maître d'ouvrage

Ville de Saint-Brieuc

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Le centre-ville de Saint-Brieuc souffre actuellement de problèmes classiques rencontrés dans d'autres villes : manque de lisibilité, voitures envahissantes, dégradation de l'espace public, déclin relatif du commerce de détail. Le centre-ville bénéficie pour autant d'une grande qualité architecturale et urbaine.

Compte tenu de ces difficultés, la Ville s'est engagée dans un vaste programme de requalification de ces espaces afin de redonner un caractère d'espace public aux places du centre ville, de mettre en valeur le patrimoine architectural et de redonner une identité forte aux espaces centraux. Ces opérations doivent à terme permettre de repositionner le centre-ville de Saint-Brieuc en un centre d'agglomération offrant un cadre de vie propice au plaisir de sa fréquentation.

Une première phase de ce programme a débuté en 2005 avec l'aménagement semi-piéton des abords de la cathédrale. Les réaménagements permettront de proposer un cadre urbain rénové, propice au déroulement du marché bihebdomadaire et des animations estivales tels que les Nocturnes, Art-Rock ou le marché artisanal.

Description de l'opération

Dans la continuité de la première opération, le programme de requalification prévoit trois autres phases d'aménagement :

- Place du Général De Gaulle. L'objectif est de mettre en valeur l'architecture globale de cette place qui marque le début du cœur historique de Saint-Brieuc, d'améliorer l'accès aux administrations qui y sont implantées. Il est notamment prévu la suppression d'une majeure partie des places de stationnement et l'aménagement d'une place dédiée aux piétons dans un cadre paysager.
- Les rues adjacentes seront également modifiées en vue d'étendre le secteur semi-piéton. Au cœur du centre historique, elles accueillent des commerces de type bar, brasserie, restaurant, marché couvert mais sont pour l'instant peu propices aux circulations piétonnes car les trottoirs sont étroits et non adaptés au déplacement des personnes à mobilité réduite.
- Place de la Résistance. Ce chantier permettra de boucler définitivement les cheminements piétons en hypercentre, connaissant aujourd'hui de nombreuses ruptures non propices à l'activité commerciale. Il est prévu de supprimer la majorité des places de stationnement et de retraiter l'espace afin de permettre le

déroulement du marché bihebdomadaire et de mettre en valeur notamment la Poste et le Théâtre National (la Passerelle) qui présentent un intérêt architectural certain.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2003 Etude de définition des principes d'aménagement

2009 2ème phase : place du Général de Gaulle

2010 3ème phase : rues adjacentes

2012 4ème phase : place de la résistance

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
2ème phase : Requalification de la place du Général de Gaulle	2 000 000
3ème phase : Requalification des rues adjacentes	2 000 000
4ème phase : Aménagement de la place de la Résistance	1 600 000
TOTAL	5 600 000

6. Intervention de la Région : 1 120 000 €

Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture

AMENAGEMENT D'UNE RESIDENCE D'ARTISTES A MONCONTOUR

1. Maître d'ouvrage

Commune de Moncontour

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Conformément à la politique du Comité régional du tourisme et des Petites cités de caractère, la Ville de Moncontour s'attache à développer les animations et expositions en période estivale. En 2005, elle a ainsi accueilli une troupe d'artistes russes qui ont investi la cité quelques jours durant.

Description de l'opération

Afin de poursuivre et d'amplifier ce type d'opérations, la collectivité souhaite aménager une résidence d'artistes qui viendrait compléter l'offre existante (deux musées). Propriétaire d'un immeuble de la fin du 19^{ème} siècle en plein cœur de la cité, la Ville souhaiterait réhabiliter ce bâtiment de plus de 350 m² afin de créer :

- 5 à 6 logements dans les niveaux supérieurs,
- plusieurs ateliers de travail et salles d'exposition en rez-de-chaussée.

Cette nouvelle structure serait ensuite louée aux artistes du 1er mai au 30 septembre, et à la demande, le reste de l'année. La gestion et l'animation seront assurées par le personnel de la commune.

Développement Durable

L'ensemble du bâtiment sera, après aménagement, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Situé dans le périmètre de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), le projet de restauration devra respecter l'architecture environnante.

2.4. Résultats attendus

3. Échéancier de la réalisation du projet

2006 Désignation architecte

2007 Etudes préalables

2008 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet : estimé à **300 000 €**

Ce projet est également actuellement discuté dans le cadre du contrat de station avec le Conseil général des Côtes d'Armor, en cours d'élaboration au niveau de la Communauté de communes du Pays de Moncontour.

6. Intervention de la Région : 90 000 €

CREATION D'UNE MAISON MUSICALE EXPERIMENTALE SUR LA COMMUNE DE LE BODEO

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes de Centre Armor Puissance 4

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Ce projet expérimental est à l'heure actuelle unique au niveau départemental, régional voire du grand ouest. Il prendrait place dans l'ancienne école de la commune de Le Bodéo où d'importants travaux de rénovation doivent être réalisés.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2009/2012 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Bâtiment annexe (démolition et reconstruction intérieure, extérieurs)	256 000
Ancienne école (rénovation des classes, du préau et de l'ancien logement)	143 200
Extensions neuves (hébergement, ateliers, stockage, exposition)	270 000
Abords extérieurs	80 000
Sous-total	750 000
Charges de fonctionnement hors salaires de la première année d'utilisation	106 000
TOTAL	856 000

6. Intervention de la Région : 171 000 €

Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité

EXTENSION DU CENTRE DE CONGRES EQUINOXE (2^{EME} TRANCHE)

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Conformément aux conclusions de l'étude de positionnement du centre de congrès réalisée fin 2003, la Communauté d'agglomération a fait le choix d'étendre l'équipement actuel plutôt que d'en construire un nouveau.

L'extension du centre de congrès Equinoxe, situé à Brézillet, en bordure de la ville, peu éloigné de la gare de Saint-Brieuc, devrait permettre de :

- positionner l'agglomération briochine comme un pôle intéressant pour le tourisme d'affaires,
- répondre au développement actuel du tourisme d'affaires,
- diversifier et amplifier l'activité de l'actuel centre de congrès,
- initier des retombées économiques sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc (hôtellerie, tourisme...),
- accroître la cohérence et l'attractivité générale du secteur en tant que pôle de loisirs (présence d'équipements sportifs et de restaurants)

Description de l'opération

Le projet présenté constitue, en fait, la 2^{ème} phase de l'opération, la première phase de travaux ayant été initiée et financée dans le cadre du précédent contrat d'agglomération (2000-2006). Il s'étalera sur trois ans.

- Réhabilitation du hall Nicolas
- Création d'un auditorium de 700 places et de nouvelles salles de commission
- Aménagement paysager des extérieurs et reprise des espaces de stationnement

2.4. Résultats attendus

3. Échéancier de la réalisation du projet

06/2006	Choix de l'architecte
01/2007	Début des travaux phase 1
01/2008	Début des travaux phase 2 (Hall Nicolas)
01/2009	Auditorium et aménagements paysagers

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Réhabilitation du hall Nicolas	1 100 000
Création d'un auditorium de 700 places et de nouvelles salles de commission	5 650 000
Aménagement paysager des extérieurs et reprise des espaces de stationnement	
TOTAL	6 750 000

6. Intervention de la Région : 1 350 000 €

AMENAGEMENTS URBAINS DE LA PETITE CITE DE CARACTERE DE QUINTIN

1. Maître d'ouvrage

Commune de Quintin

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Grâce à un patrimoine architectural de qualité, la Ville de Quintin est l'une des 20 petites cités de caractère de Bretagne. A ce titre, elle est engagée dans un vaste programme :

- de sauvegarde et de mise en valeur de l'ensemble de son patrimoine bâti,
- d'amélioration de l'accueil, de l'information et des animations.

Description de l'opération

En complément de la création d'un nouveau camping trois étoiles de 90 places, la ville envisage aussi d'intervenir à moyen terme sur :

- Les Vitraux de la Chapelle Saint-Yves. Datant du 17^{ème} siècle, cet édifice non classé est en effet depuis quelques années le lieu d'organisation de concerts et d'activités culturelles. Actuellement en très mauvais état, les 6 vitraux et l'oculus doivent être entièrement renouvelés.
- Les promenades piétonnières le long du Gouët. Serpenteant au travers de la ville, le Gouët offre une découverte variée du patrimoine historique de la cité. Afin de mailler l'offre touristique du territoire et de permettre l'interprétation du patrimoine (lavoirs, ancienne usine...), il est ainsi envisagé de développer les cheminements piétons sur les abords du Gouët, au départ de l'étang de Quintin.
- Le passage des murailles. Il s'agit de relier en direct par un passage piéton réalisé dans les murailles existantes, l'étang de Quintin à la Ville haute, et permettre ainsi de compléter la politique d'interprétation du patrimoine par l'offre d'un circuit original.

Contenu du projet :

- Renouvellement des vitraux
- Aménagement de promenades
- Aménagement d'un passage à truites (optionnel)
- Aménagement de passerelles piétonnes

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

06/2006 Etudes et travaux sur vitraux

01/2007 Travaux sur vitraux, aménagement des promenades et du passage des murailles

01/2008 Aménagement des promenades

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Vitraux de la Chapelle Saint-Yves	120 000
Aménagement de promenades	100 000
Aménagement de passerelles piétonnes	50 000
Passage des murailles	25 000
TOTAL	295 000

6. Intervention de la Région : 88 500 €

PETITE CITE DE CARACTERE DE MONCONTOUR (REMPARTS ET TOURS, PLACES ET VENELLES)

1. Maître d'ouvrage

Commune de Moncontour

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

Moncontour est l'une des 20 petites cités de caractère de Bretagne. Elle dispose en effet d'un patrimoine urbain de premier ordre (église Saint-Mathurin du 16^{ème} siècle, remparts et tours du 12^{ème} siècle, venelles et rues bordées d'hôtels particuliers en granit ou à pans de bois) qui constitue l'un des principaux facteurs d'attractivité touristique de la Communauté de communes du pays de Moncontour. En respect de la charte de qualité de petites cités, la commune s'engage en faveur de la réhabilitation et la mise en valeur de son patrimoine bâti, ainsi que dans une politique d'accueil et d'animation de qualité.

Description de l'opération

Les aménagements et les travaux de restauration projetés s'inscrivent ainsi dans la continuité de ceux déjà entrepris depuis plusieurs années. De 1998 à 2006, la Ville de Moncontour a déjà réalisé deux tranches d'aménagement portant sur la liaison entre l'hôtel de ville et l'église, classée aux monuments historiques. Les capacités d'investissement de la commune étant limitées, ces travaux avaient été financièrement soutenus par le Conseil régional de Bretagne (au titre du FAUR) et par l'Union Européenne (au titre du FEOGA - Tourisme).

La Ville souhaite aujourd'hui terminer ces travaux en pavant ou réaménageant à l'ancienne :

- la place de Penthièvre bordée d'hôtels particuliers, qui constitue le parvis de l'église,
- la rue Saint-Michel,
- les venelles extérieures aux remparts permettant l'accès à la cité depuis les vallées, en longeant un ensemble de maisons ouvrières à colombage.

Développement durable

Conformément à la politique des petites cités de caractère, les accès à la place de Penthièvre seront interdits aux automobilistes qui seront dirigés vers l'un des 4 parkings de dissuasion existants, à l'extérieur de la cité. L'ensemble des aménagements de la place permettront alors un libre accès aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite.

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2007 Remparts et tours (1ère tranche)

2009 Remparts et tours (2ème tranche)

Place de Penthièvre et rue Saint-Michel

2011 Remparts et tours (3ème tranche)

Venelles extérieures

4. Conditions suspensives particulières

néant

5. Présentation financière du projet

Dépenses HT	
Description des postes de dépenses	Montant (€)
Remparts et tours	255 000
Place de Penthièvre et rue Saint-Michel	300 000
Venelles extérieures	150 000
TOTAL	705 000

La restauration des remparts et tours sera réalisée en trois tranches successives de 85 000 € HT de travaux.

L'aménagement de la Place de Penthièvre, des venelles extérieures et 2 tranches de travaux sur les remparts seront réalisés dans la période 2006-2009 pour un montant de 470 000 €.

L'aménagement de la rue Saint-Michel et une tranche de travaux sur les remparts seront réalisés dans la période 2009-2012, pour un montant de 235 000 €.

6. Intervention totale de la Région : 211 500 €

141 000 € pour la période 2006-2009

70 500 € pour la période 2009-2012

PLAN VERT ET BLEU 4

1. Maître d'ouvrage

Communauté d'agglomération briochine - CABRI

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Aménagement et mise en valeur des sites d'intérêt communautaire, visant à améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération et à créer un environnement favorable au développement touristique.

L'objectif est de nourrir la même ambition que celle poursuivie lors des tranches précédentes du programme vert et bleu :

- Renforcer la cohérence entre les sentiers et les aménagements touristiques
- Répondre aux besoins de loisirs et de balades de proximité
- Mettre en valeur la diversité et la richesse du patrimoine naturel de l'agglomération, notamment grâce à une promotion et une signalétique cohérente
- Créer une boucle intercommunale, multimodale de sentiers « balades et découvertes nature »
- La prise en charge et la valorisation de sites uniques d'intérêt touristique sur l'agglomération

2.4. Résultats attendus

3. Échéancier de la réalisation du projet

2009/2012 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Les tranches présentées seront des tranches fonctionnelles.

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet : **2 000 000 €**

6. Intervention de la Région : 400 000 €

EXTENSION ET MODERNISATION DU GOLF « LES AJONCS D'OR »

1. Maître d'ouvrage

Communauté de communes du Sud Goëlo

2. Présentation générale du projet

2.1. Intégration du projet dans les vocations du Pays et la stratégie régionale

2.2. Objectifs du projet

2.3. Descriptif du projet

Contexte

La Communauté de communes du Sud-Goëlo est propriétaire et gestionnaire du golf des Ajoncs d'Or. Créé il y a plus d'une vingtaine d'années, cet équipement de 18 trous participe aujourd'hui à l'attractivité touristique de tout le territoire intercommunal. Son activité s'appuie notamment sur des abonnés dont le nombre en croissance durant ces dernières années, s'établissait à 540 en 2004. La Communauté de communes est également propriétaire d'une réserve foncière de 55 hectares, en continuité immédiate du golf existant, sur laquelle elle a élaboré un programme global d'aménagement et de développement. Ce dernier s'articulerait autour de :

- un projet de résidences de tourisme d'une superficie de 7 hectares,
- l'implantation d'équipements publics liés aux loisirs sur une superficie de 6 hectares,
- l'extension du parcours de golf existant, avec la création de 9 trous supplémentaires, qui s'étendrait sur près de 40 hectares,
- le déplacement du Club House existant et la création d'un nouveau parking de 250 places (pour une superficie de 2 hectares) afin de repositionner les locaux d'accueil au centre du nouveau parcours de 27 trous et de la résidence de tourisme.

A terme, la Communauté de communes espère ainsi augmenter l'activité globale du golf :

- augmenter le nombre de membres du golf,
- doubler le nombre de green fees grâce à la clientèle captive de la résidence de tourisme,
- étendre la notoriété du golf des Ajoncs d'Or.

Les éléments techniques et financiers de cette fiche projet ne porte que sur l'investissement à la charge de la Communauté de communes : extension du parcours de golf et le déplacement du club house

Description de l'opération

- Aménagements paysagers,
- Pose de systèmes d'arrosage,
- Plantations...

2.4. Résultats attendus

3. Echancier de la réalisation du projet

2009/2012 Début des travaux

4. Conditions suspensives particulières

Le financement régional sollicité ne pourra être accordé que sous réserve des conclusions de l'étude préalable. Par ailleurs, l'excédent net d'exploitation sera pris en compte et ne sera pas considéré comme faisant partie de l'autofinancement.

5. Présentation financière du projet

Coût HT du projet : **1 250 000 €**

6. Intervention de la Région : 250 000 €

3.

Stratégie du pays pour l'utilisation de son ingénierie

